



Isigny
sur mer

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
(R.O.B.)**

ANNÉE 2024

**EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES**



PETIT RAPPEL !

Les éléments de ce rapport sont destinés à alimenter les débats du Conseil Municipal. et évolueront selon les arbitrages et en fonction des nouveaux éléments connus avant le vote du Budget Primitif.

SOMMAIRE

1 – PRÉAMBULE	page 4
2 – CONTEXTE ÉCONOMIQUE	page 5
3 – MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU ROB 2023	page 8
4 – LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES	page 9
4.1– Les Masses budgétaires :	page 9
4.2– Soldes financiers	page 9
4.3– Fonds de roulement et résultat prévisionnel	page 9
4.4– Endettement	page 9
5 – LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS	page 10
5.1 – Soldes intermédiaires de gestion	page 10
5.2 – Epargne brute	page 11
5.3 – Effet de ciseau	page 11
6 – LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT	page 13
6.1 – Encours de dette et emprunts nouveaux	page 13
6.2 – Annuités de la dette	page 14
6.3 – Ratio de désendettement	page 15
7 – LA FISCALITÉ DIRECTE	page 16
7.1 – L'évolution des bases	page 16
7.2 – Evolution des taux et des produits	page 16
8 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	page 19
8.1 – Les recettes de fonctionnement	page 19
8.2 – Les dépenses de fonctionnement	page 21
9 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT	page 24
9.1 – Les recettes d'investissement	page 24
9.2 – Les dépenses d'investissement	page 25
10 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT	page 27
10.1 – Les dépenses prévues au PPI	page 27
10.2– Les financeurs du PPI	page 32
10.3 – Le coût annuel	page 32
11– LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	page 33
12 – LES RATIOS	page 34
13 – LES RESSOURCES HUMAINES	page 35
13.1 – Structure et évolution des effectifs	page 35
13.2 – Rémunération du temps de travail	page 37

1 – PRÉAMBULE.

Objectifs et Obligations légales :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Le DOB doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce dernier permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la R2publique dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information à destination des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les grandes orientations budgétaires, les projets envisagés sur les exercices à venir (engagements pluriannuels), l'évolution du taux de fiscalité locale, le niveau des subventions aux associations ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB donne lieu à un débat qui est acté par une délibération du conseil municipal transmise au contrôle de légalité en Préfecture.

Ce débat est l'occasion pour le Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif même au-delà pour certains programmes lourds (financièrement ou qui durent dans le temps). Il s'agit également d'un moment privilégié pour faire un point à un moment donné sur les évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement de la commune.

Les indications données dans le présent ROB le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des prochaines semaines et à la suite du débat du conseil municipal. Ce Dernier tiendra compte du contexte économique national et des orientations de la loi de Finances pour 2024 ainsi que de la situation financière locale.

Le budget primitif de la commune d'Isigny-sur-Mer sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors du prochain conseil municipal.

Dans un souci de meilleure compréhension et de cohérence, le présent rapport est organisé autour des trois parties suivantes :

- Le contexte économique dans lequel s'établira le budget 2024,
- Une analyse rétrospective et principaux ratios de 2020 à 2023,
- Les orientations budgétaires de l'exercice 2024.

2 – CONTEXTE ÉCONOMIQUE

LE CONTEXTE MONDIAL :

D'une manière générale, les perspectives de croissance de l'économie mondiale restent soumises à de nombreuses incertitudes. Les tensions géopolitiques, en particulier la poursuite du conflit en Ukraine et la reprise de celui au Proche-Orient, sont susceptibles de rendre les prix des matières premières plus volatils.

LE CONTEXTE NATIONAL (source SVP 2024) :

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2024 concernant les particuliers, les entreprises, et la transition écologique.

Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8%), de même que les minima sociaux (+4,6%) et les retraites (+5,2%).

Pour les entreprises, l'Etat augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants. Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéficiaires des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes nationaux.

Qualifié de « budget de transition », la loi de Finances pour 2024 prévoit 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, soit 7 milliards de plus qu'en 2023, un financement qui concernera aussi bien les particuliers que les entreprises et les collectivités territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte est également créé.

Enfin, s'agissant des budgets alloués aux différents ministères, les augmentations de crédits les plus significatives sont à mettre à l'actif de l'Éducation Nationale (+3,9 Md€) et de la mission « Défense » (+3,3 Md€).

Les missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le Gouvernement prévoit une croissance du PIB de 1,0 % en moyenne annuelle en 2023, inchangée depuis le programme de stabilité, et de 1,4 % en 2024, révisée en baisse de 0,2 point par rapport au programme de stabilité. Le Gouvernement a indiqué, après la publication de ces projets de lois financières, que le contexte international particulier au Proche-Orient n'était pas sans incidence sur cette perspective

S'agissant de l'inflation, le Gouvernement prévoit, comme dans le programme de stabilité, une augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 4,9 % en moyenne annuelle en 2023. Pour 2024, sous une hypothèse d'un prix du pétrole à 86,1 dollars (78,7 euros) le baril de Brent, l'inflation totale est prévue à 2,6 % en moyenne annuelle. L'inflation sous-jacente reculerait à 2,4 %, contre une prévision à 2,7 % dans le programme de stabilité.

Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€.

LOI DE FINANCES 2024 - PRINCIPALES MESURES POUR LES COLLECTIVITÉS:

(source maires de France – Janvier 2024)

La loi de finances 2024 comporte des mesures qui impactent directement ou indirectement les collectivités territoriales.

→ Dotation de l'État pour les collectivités locales :

La loi de finances 2024 prévoit une hausse de La dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 M€ par rapport à 2023, cette hausse étant répartie entre les dotations de solidarité urbaine (140 M€), rurale (150 M€) et d'intercommunalité (30 M€).

→ Les dépenses énergétiques : dispositifs de soutien aux collectivités en 2024 :

☛ Le gouvernement maintient Le bouclier tarifaire et prolonge l'amortisseur électricité dont le seuil de déclenchement est cependant relevé à 250 €/MWh contre 180€/ MWh en 2023.

→ DETR / DSIL :

Côté investissement, comme en 2023, pour venir en soutien aux collectivités, la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) s'élève à 1,046 Md€ et la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à 570 M€.

→ Prolongation et renforcement du « fond vert » :

Le fonds vert vise à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments public, modernisation de l'éclairage public, valorisation des bio-déchets...) ? l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (requalification des friches, etc.)

En 2024, le fonds est porté à 2,5 Mds€ dont 1,1 Md€ de versements envisagés sur 2024, financés en partie sur des crédits existants.

→ Fonds de compensation de la TVA :

Les dépenses d'acquisitions foncières et d'aménagement de terrains vont être réintégrées dans l'assiette du Fonds de compensation de la TVA. Le FCTVA atteindra donc plus de 7 milliards d'euros en 2024.

→ La dotation pour les titres sécurisés (DTS) : cette dotation passe de 52,4 M€ en 2023 à 100 M€ cette année.

→ Le référentiel budgétaire et comptable M57 s'applique à toutes les collectivités depuis le 1^{er} Janvier 2024.

3 – MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU ROB 2024.

A la clôture de l'exercice 2023, la situation financière de la commune reste saine avec un niveau d'endettement peu élevé.

Les orientations budgétaires présentées ci-après s'inscrivent dans un contexte international marqué par les conflits et les conséquences qui en découlent en termes de développement économique, d'inflation sur les prix des matériaux, de pénurie et d'augmentation des coûts de l'énergie.

Ainsi, le budget 2024 devra pleinement inclure ces nouvelles données qui nous imposent à la fois d'adapter notre exécution budgétaire mais aussi d'engager une véritable politique de sobriété visant à préserver des marges financières pour l'investissement et à réduire l'impact de nos choix sur le climat. La modulation de l'éclairage public, la réduction des températures dans les bâtiments publics, les restrictions mises en place pour limiter la consommation d'eau sont autant de mesures de sobriété indispensables pour contenir la hausse des dépenses.

La ville souhaite pour autant poursuivre sa politique d'investissement qui se traduit par un programme d'investissements étalé sur la fin du mandat. Ce contexte particulièrement contraint ne fait que renforcer la volonté de la commune de saisir toutes les opportunités de financement de ses investissements qui peuvent être proposées.

Sans avoir recours à l'emprunt, le fonds de roulement serait conservé à hauteur de 841 372 € pour 2024 afin de financer les projets d'investissements estimés à 1 645 K€ pour la période 2024.

Malgré le contexte inflationniste, il sera proposé de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux 2024 comme ce fut le cas depuis 2017 hors lissage mis en place lors de la création de la commune nouvelle.

La prospective budgétaire réalisée permet d'envisager une épargne nette de 344 149 € pour l'année 2024.

Le budget 2024 de la ville sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes de recettes, avec la volonté de contenir les effets de ce contexte inflationniste sur nos dépenses de fonctionnement.

Il est rappelé qu'au moment où est rédigé ce rapport, le budget 2024 n'est pas encore finalisé et reste soumis à des arbitrages. Les enveloppes définitives seront communiquées dans le rapport du budget primitif pouvant être soumises à d'éventuels aléas.

4- LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES.

4.1 – Les masses budgétaires.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	3 058 229	3 138 231	3 260 306	3 360 500	3 479 369	3 405 338	3 451 150	3 497 877
Dépenses de fonctionnement	2 455 937	2 534 865	2 529 335	2 786 365	2 971 760	2 975 674	3 030 689	3 074 594
<i>dont intérêts de la dette</i>	28 441	26 159	27 671	30 795	28 618	26 688	36 089	33 667
Recettes d'investissement	100 263	305 756	1 071 688	473 759	969 544	1 129 849	132 144	33 253
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	630 000	450	0	325 000	0	0
Dépenses d'investissement	478 479	1 033 598	2 155 871	1 090 968	1 731 150	1 692 851	635 286	456 536
<i>dont capital de la dette</i>	79 749	71 625	88 060	100 106	83 460	84 424	96 925	98 382
<i>dont P.P.I</i>	386 109	960 213	2 067 811	990 862	1 645 927	1 606 666	536 600	161 000

4.2 – Soldes financiers.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	627 333	629 525	758 642	595 430	456 227	456 352	456 550	456 950
Epargne brute	598 892	603 366	730 971	564 635	427 609	429 664	420 461	423 283
Epargne nette	519 143	531 741	642 911	464 529	344 149	345 240	323 535	324 901

4.3 – Fonds de roulement et résultat prévisionnel.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	1 392 347	1 616 414	1 491 974	1 138 295	1 095 369	841 372	708 034	625 354
Résultat de l'exercice	224 076	-124 476	-353 213	-43 074	-253 997	-133 338	-82 681	0
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 616 423	1 491 974	1 138 295	1 095 369	841 372	708 034	625 354	625 354

4.4 – Endettement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	859 522	787 897	1 330 257	1 230 711	1 147 251	1 387 826	1 290 901	1 192 518
Ratio de désendettement	1,4 ans	1,3 ans	1,8 ans	2,2 ans	2,7 ans	3,2 ans	3,1 ans	2,8 ans
Emprunt	0	0	630 000	450	0	325 000	0	0

5 – LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS.

5.1 – Soldes intermédiaires de gestion.

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

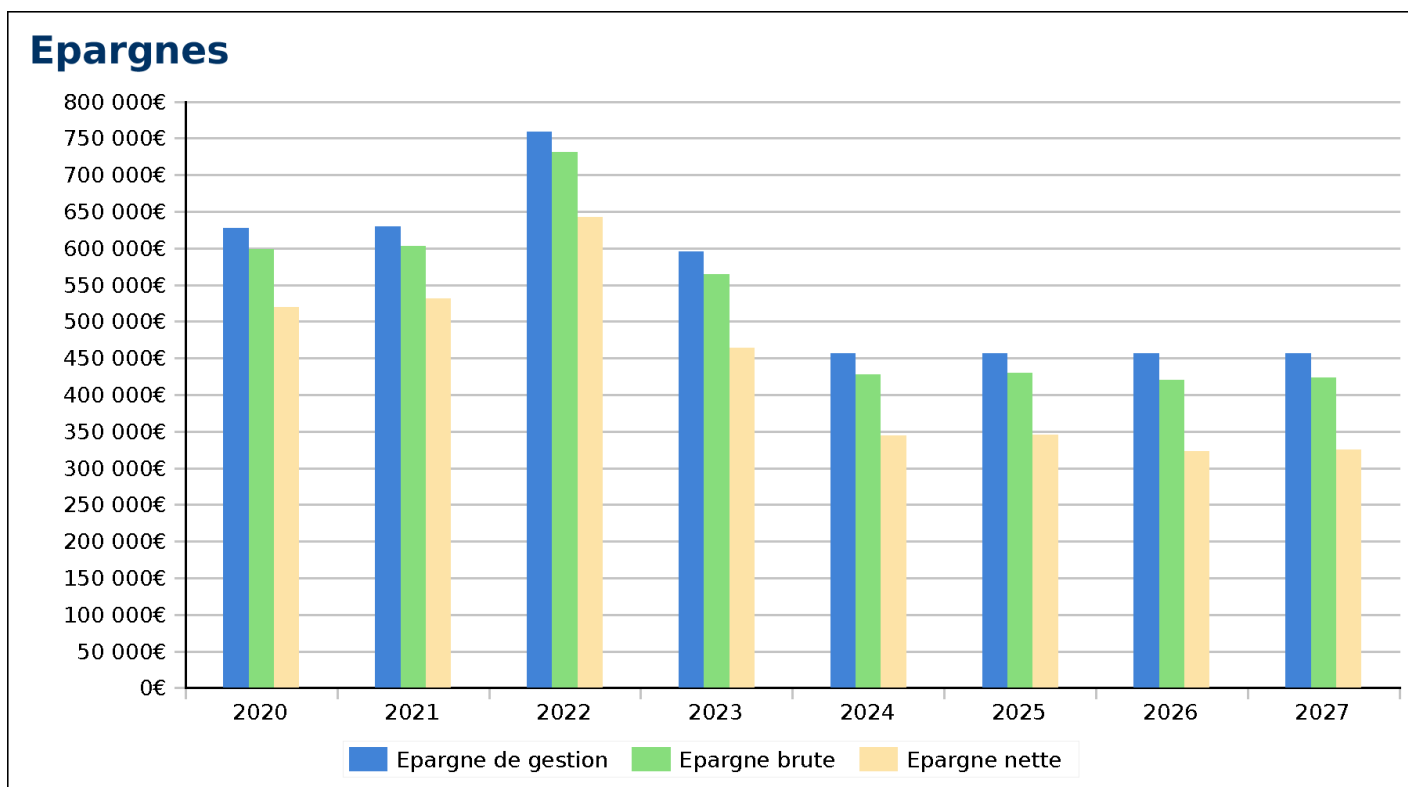
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Montants	627 333	629 525	758 642	595 430	456 227	456 352	456 550	456 950

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Montants	598 892	603 366	730 971	564 635	427 609	429 664	420 461	423 283

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

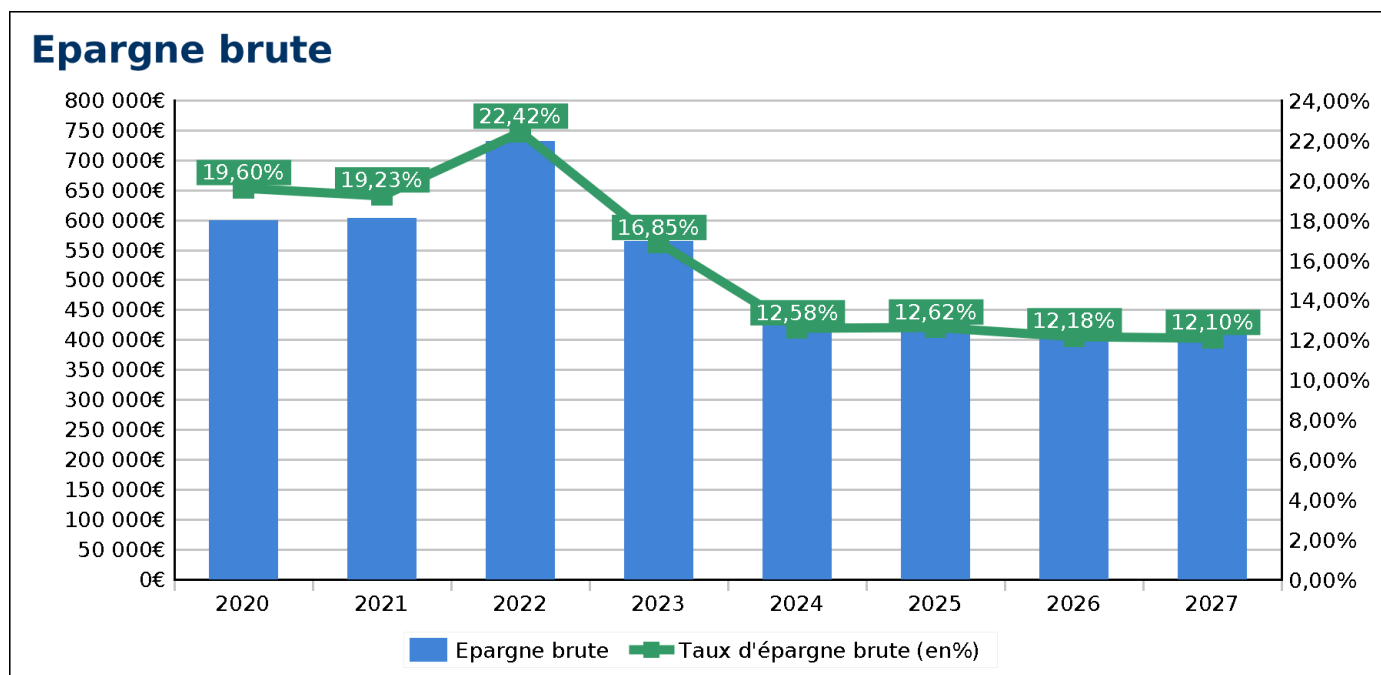
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	3 058 229	3 138 231	3 260 306	3 360 500	3 479 369	3 405 338	3 451 150	3 497 877
Epargne de gestion	627 333	629 525	758 642	595 430	456 227	456 352	456 550	456 950
Epargne brute	598 892	603 366	730 971	564 635	427 609	429 664	420 461	423 283
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	19,6 %	19,23 %	22,42 %	16,85 %	12,58 %	12,62 %	12,18 %	12,1 %
Epargne nette	519 143	531 741	642 911	464 529	344 149	345 240	323 535	324 901



5.2 – Epargne brute.

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne brute	598 892	603 366	730 971	564 635	427 609	429 664	420 461	423 283
Taux d'épargne brute (en %)	19,6 %	19,23 %	22,42 %	16,85 %	12,58 %	12,62 %	12,18 %	12,1 %

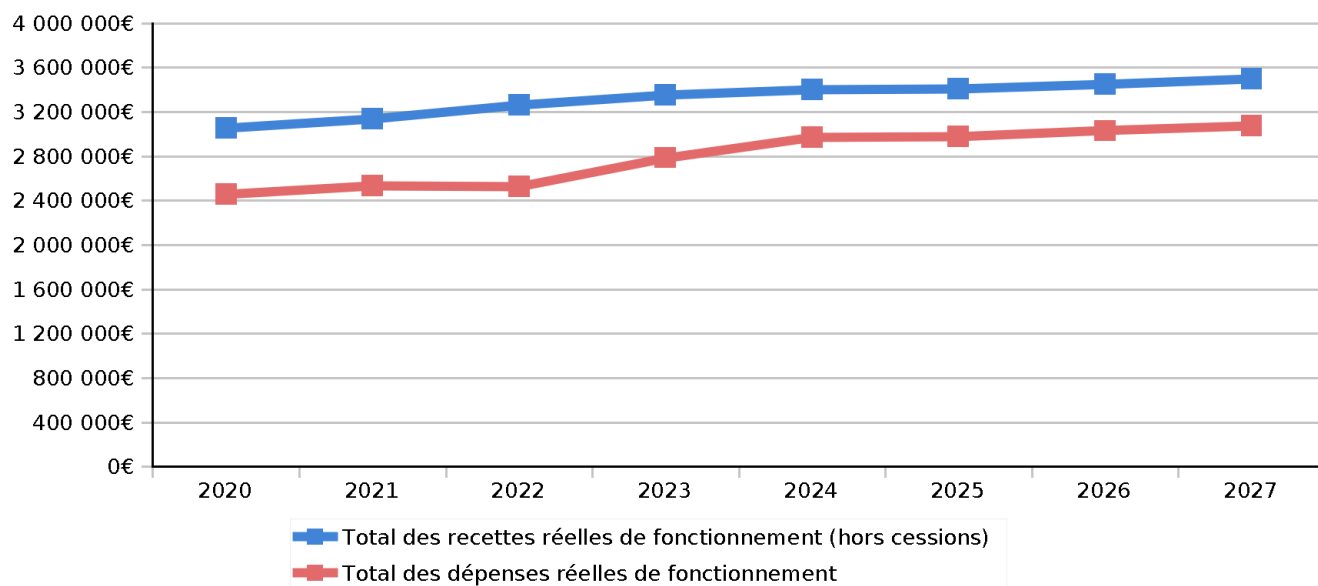
5.3 – Effet de ciseau.

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	3 054 829	3 138 231	3 260 306	3 351 000	3 399 369	3 405 338	3 451 150	3 497 877
<i>Evolution n-1</i>	-0,23 %	2,73 %	3,89 %	2,78 %	1,44 %	0,18 %	1,35 %	1,35 %
Dépenses de fonctionnement	2 455 937	2 534 865	2 529 335	2 786 365	2 971 760	2 975 674	3 030 689	3 074 594
<i>Evolution n-1</i>	-5,68 %	3,21 %	-0,22 %	10,16 %	6,65 %	0,13 %	1,85 %	1,45 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Effet de ciseau



6- LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT.

6.1 – Encours de dette et emprunts nouveaux.

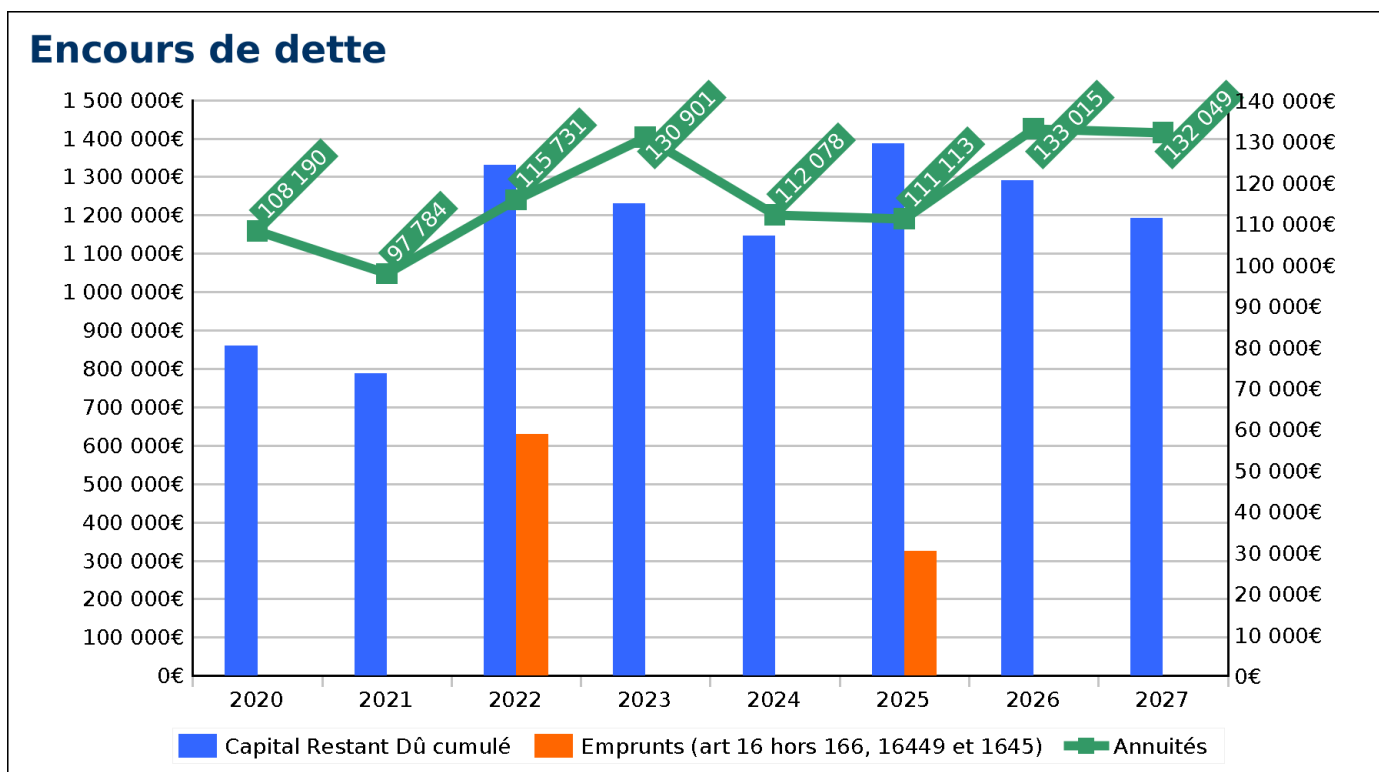
Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **859 522 € en 2020** à **1 192 518 € en 2027** (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **108 190 € en 2020** à **132 049 € en 2027** (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	859 522	-8,49 %	0
2021	787 897	-8,33 %	0
2022	1 330 257	68,84 %	630 000
2023	1 230 711	-7,48 %	450
2024	1 147 251	-6,78 %	0
2025	1 387 826	20,97 %	325 000
2026	1 290 901	-6,98 %	0
2027	1 192 518	-7,62 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	4,79 %	38,74 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



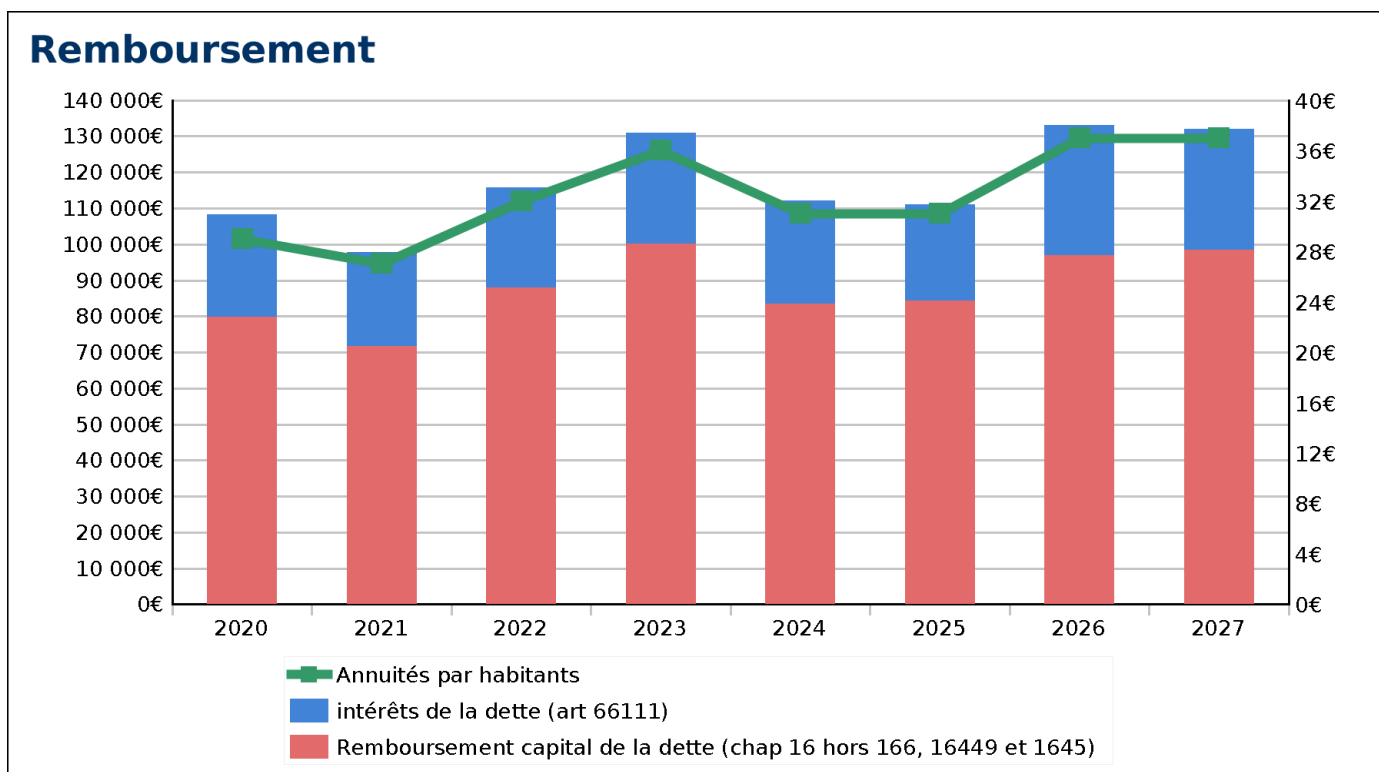
6.2 – Annuités de la dette.

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Annuités	108 190	97 784	115 731	130 901	112 078	111 113	133 015	132 049
Evolution n-1 (en %)	-20,19 %	-9,62 %	18,35 %	13,11 %	-14,38 %	-0,86 %	19,71 %	-0,73 %
Capital en euro	79 749	71 625	88 060	100 106	83 460	84 424	96 925	98 382
Intérêts en euro	28 441	26 159	27 671	30 795	28 618	26 688	36 089	33 667

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

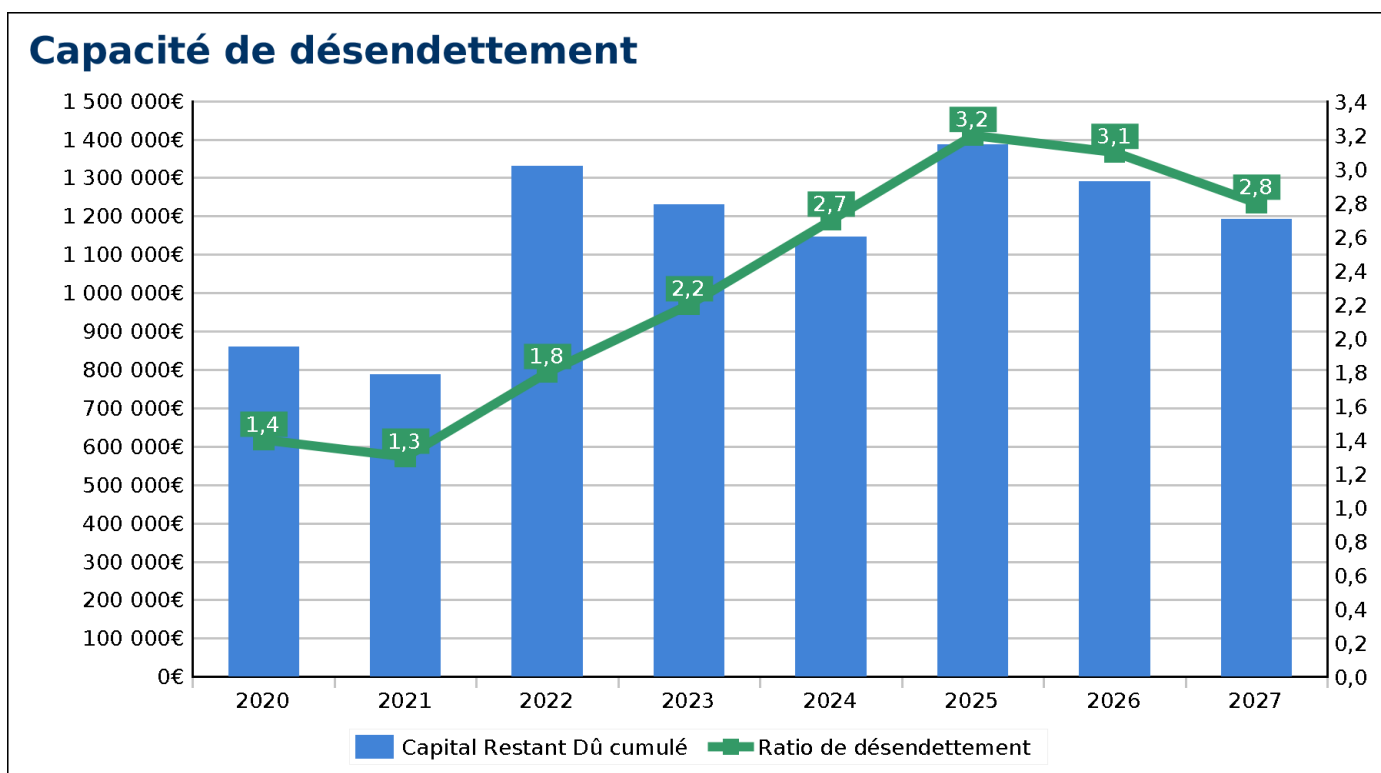
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Annuités	29	27	32	36	31	31	37	37
Capital	22	20	24	28	23	23	27	27
Intérêts	8	7	8	8	8	7	10	9

6.3 – Ratio de désendettement.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ratio	1,4 ans	1,3 ans	1,8 ans	2,2 ans	2,7 ans	3,2 ans	3,1 ans	2,8 ans



L'équilibre pluriannuel

Afin de déterminer l'échelle de risque, il faudra comparer le ratio de désendettement avec la durée de vie moyenne de la dette.

Pour rappel, la durée de vie moyenne représente la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). Elle exprime aussi la durée nécessaire pour rembourser environ la moitié du capital restant dû d'un emprunt amortissable.

Calcul du ratio : **Ratio de désendettement (CDD)/durée de vie moyenne (DVM)**

Si la capacité de désendettement est inférieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM < 1$), cela signifie que si la collectivité consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération ira plus vite que de laisser le capital se rembourser selon son propre profil.

Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM > 1$), cela signifie que même si elle consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération sera plus lente que de laisser le capital se rembourser naturellement. Il y a donc un risque que la collectivité ne puisse pas faire face à ses engagements contractuels.

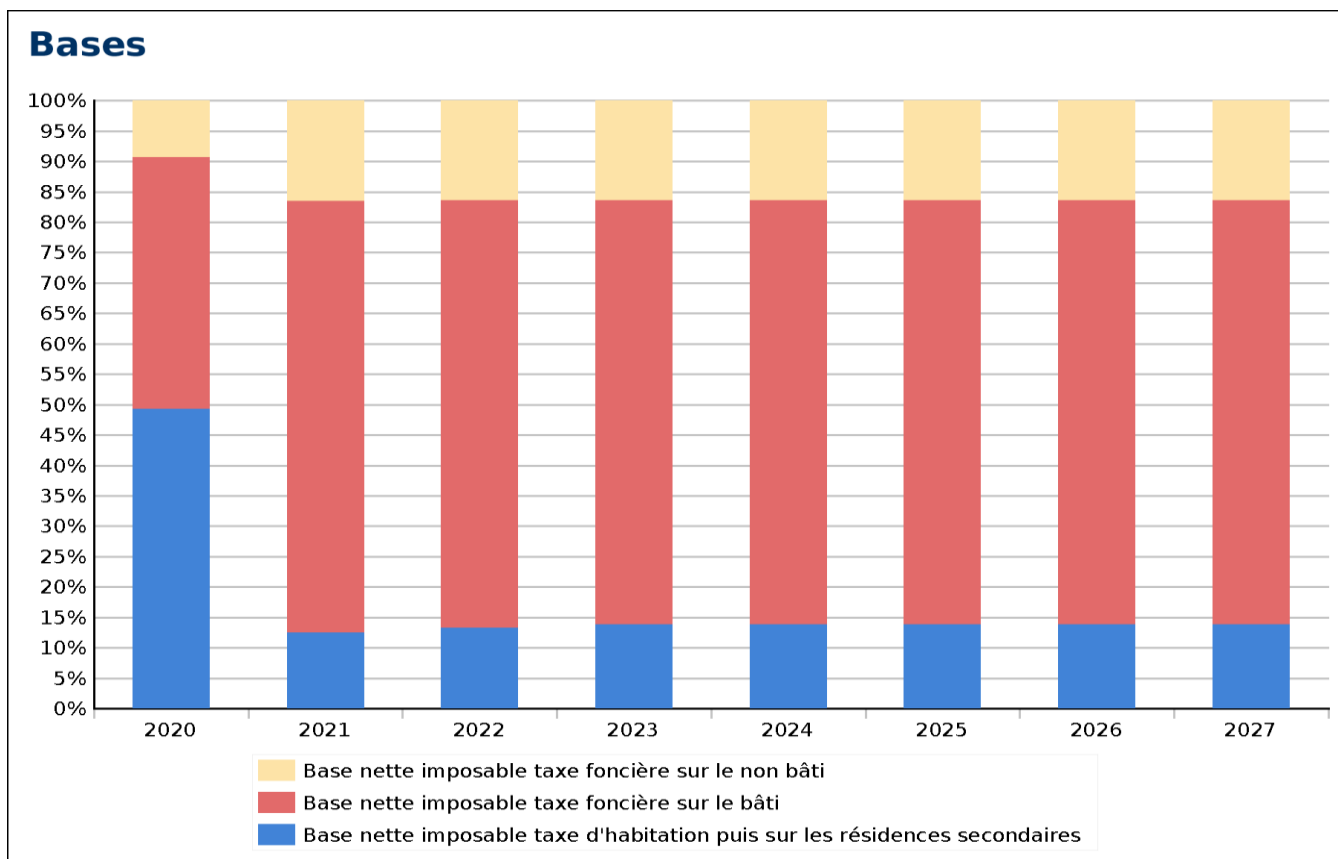
7 – LA FISCALITÉ DIRECTE.

7.1 – Évolution des bases.

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base taxe d'habitation puis THRS	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2020	3 223 341	2 715 555	608 503
2021	461 904	2 633 949	613 853
2022	515 308	2 722 073	633 990
2023	571 368	2 884 011	677 727
2024	593 651	2 996 487	704 158
2025	605 524	3 056 417	718 242
2026	617 635	3 117 546	732 606
2027	629 988	3 179 896	747 258

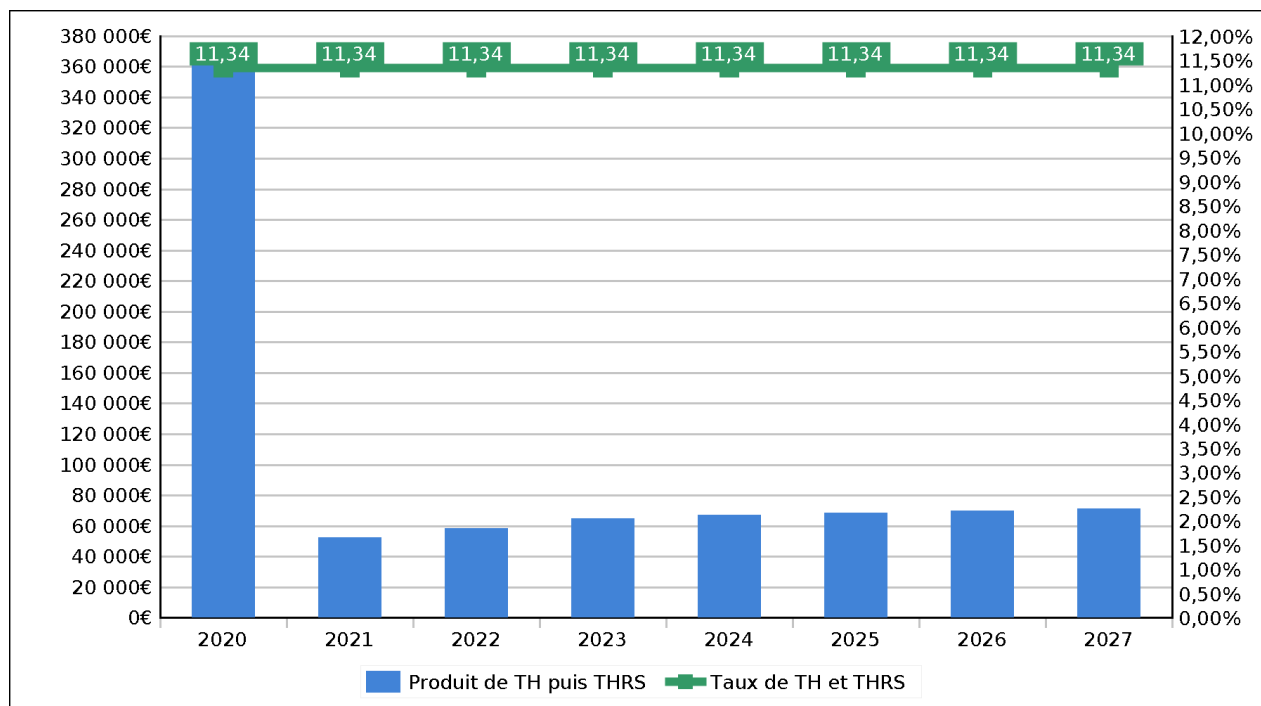


7.2 – Évolution des Taux et des produits.

TAXE D'HABITATION ET TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES :

Années	Base nette TH et THRS	Evol base nette TH et THRS	Produit TH et THRS	Evol produit TH et THRS	Taux TH et THRS	Evol taux TH et THRS
2020	3 223 341	1,39 %	365 527	1,39 %	11,34 %	0 %
2021	461 904	0	52 380	0	11,34 %	0
2022	515 308	11,56 %	58 436	11,56 %	11,34 %	0 %
2023	571 368	10,88 %	64 793	10,88 %	11,34 %	0 %
2024	593 651	3,9 %	67 320	3,9 %	11,34 %	0 %
2025	605 524	2 %	68 666	2 %	11,34 %	0 %
2026	617 635	2 %	70 040	2 %	11,34 %	0 %
2027	629 988	2 %	71 441	2 %	11,34 %	0 %

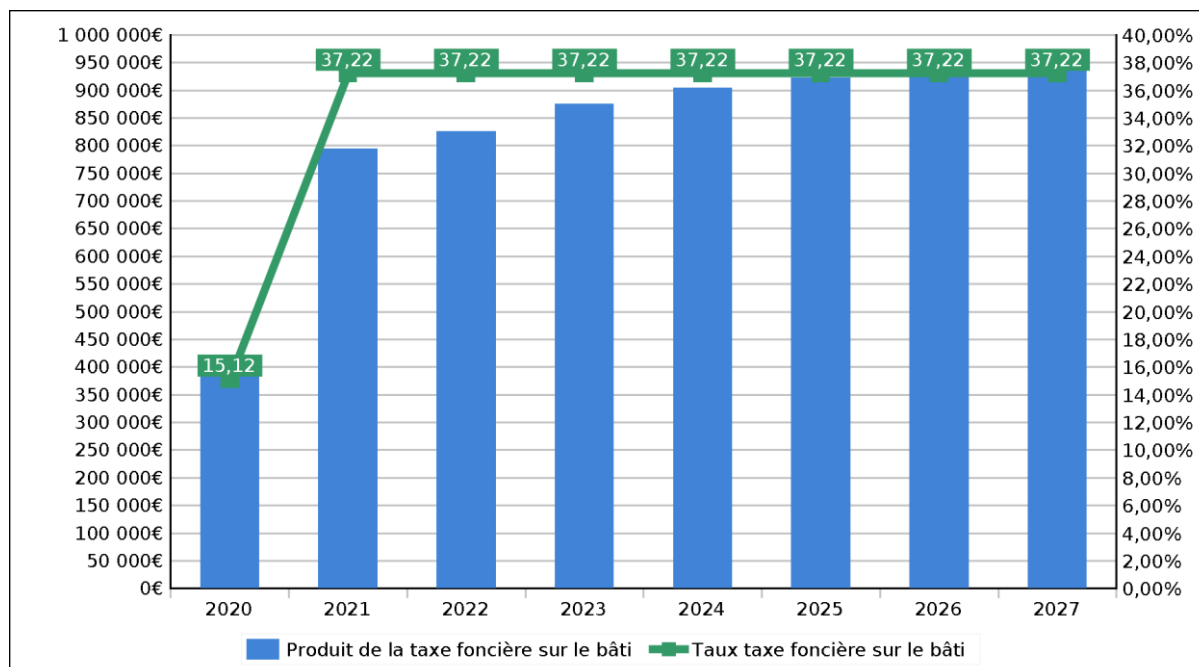
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe d'habitation jusqu'en 2021 et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à partir de 2021



TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2020	2 715 555	2,16 %	410 592	2,16 %	15,12 %	0 %
2021	2 633 949	-3,01 %	793 784	93,33 %	37,22 %	146,16 %
2022	2 722 073	3,35 %	825 722	4,02 %	37,22 %	0 %
2023	2 884 011	5,95 %	874 845	5,95 %	37,22 %	0 %
2024	2 996 487	3,9 %	904 010	3,33 %	37,22 %	0 %
2025	3 056 417	2 %	922 090	2 %	37,22 %	0 %
2026	3 117 546	2 %	940 531	2 %	37,22 %	0 %
2027	3 179 896	2 %	959 342	2 %	37,22 %	0 %

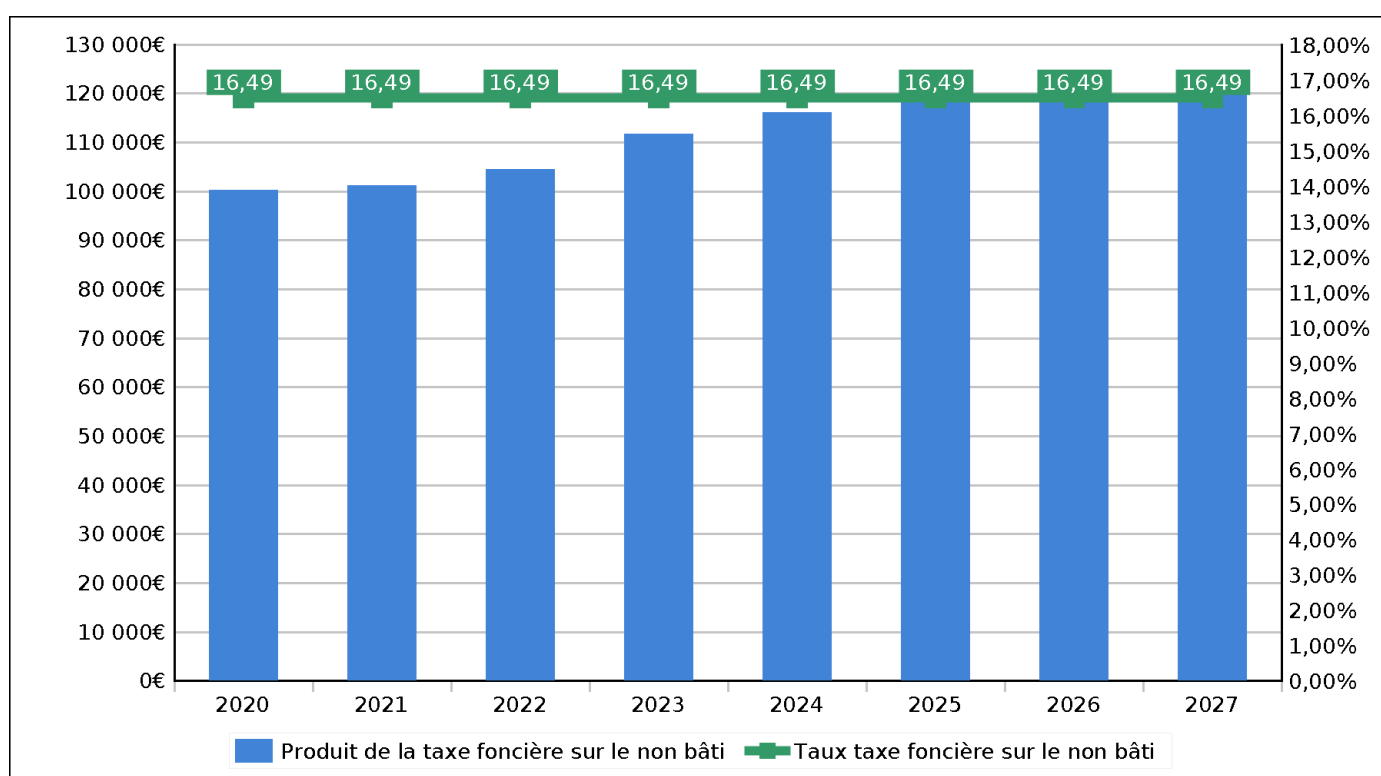
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.



TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2020	608 503	0,56 %	100 342	0,56 %	16,49 %	0 %
2021	613 853	0,88 %	101 224	0,88 %	16,49 %	0 %
2022	633 990	3,28 %	104 545	3,28 %	16,49 %	0 %
2023	677 727	6,9 %	111 757	6,9 %	16,49 %	0 %
2024	704 158	3,9 %	116 116	3,9 %	16,49 %	0 %
2025	718 242	2 %	118 438	2 %	16,49 %	0 %
2026	732 606	2 %	120 807	2 %	16,49 %	0 %
2027	747 258	2 %	123 223	2 %	16,49 %	0 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties.



8 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

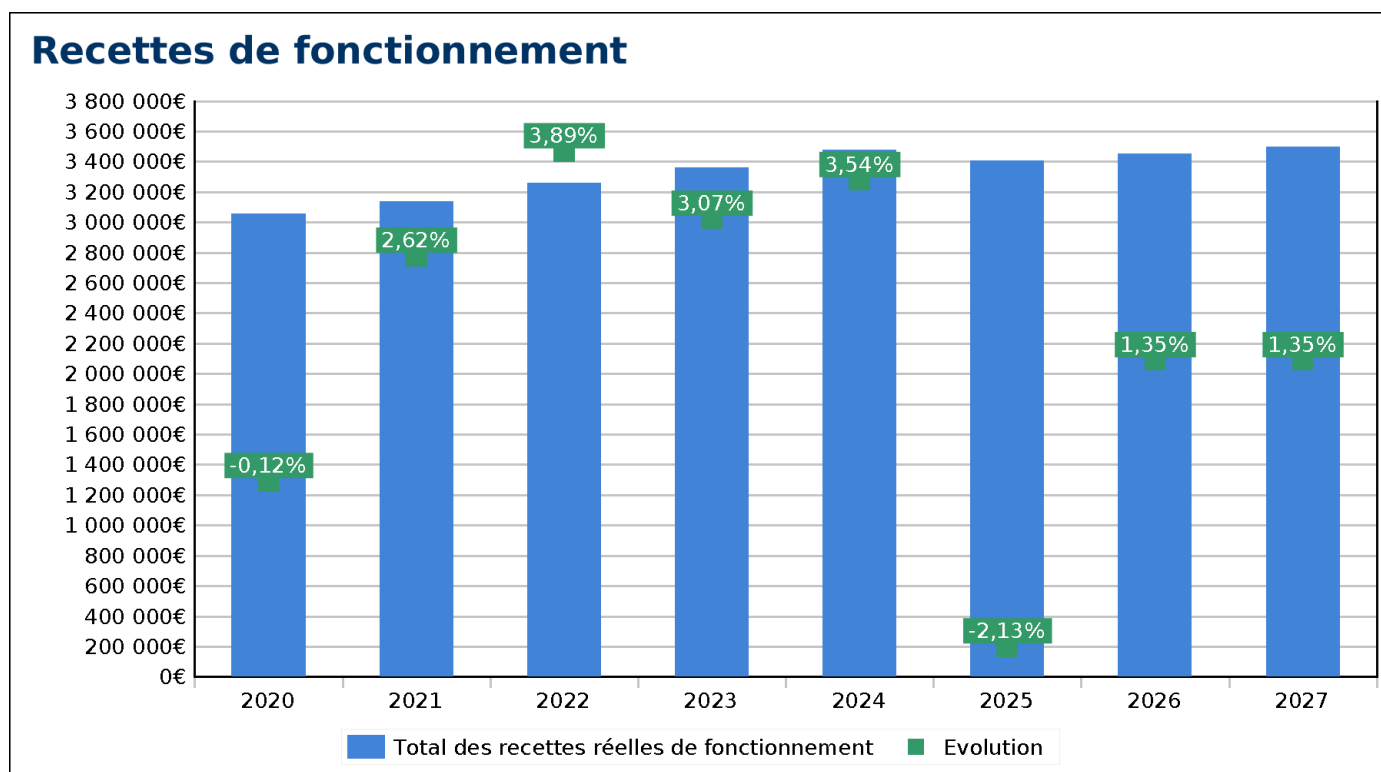
8.1 – Les recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement et leur évolution.

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	3 058 229	-0,12 %	830
2021	3 138 231	2,62 %	859
2022	3 260 306	3,89 %	890
2023	3 360 500	3,07 %	926
2024	3 479 369	3,54 %	964
2025	3 405 338	-2,13 %	943
2026	3 451 150	1,35 %	956
2027	3 497 877	1,35 %	969

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	1,94 %	14,38 %



Les principales recettes de fonctionnement.

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE, - si la collectivité la perçoit, hors rôles supplémentaires).

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
876 461	947 388	988 703	1 051 395	1 087 445	1 109 194	1 131 378	1 154 006

Produits de la fiscalité reversée : la fiscalité reversée comprend la part de la CVAE, l'attribution du FNGIR, le produit de la TASCOM et le produit de l'IFER.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
0	0	0	0	0	0	0	0

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (Selon la collectivité : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,...).

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
304 422	320 816	379 937	368 712	329 500	333 160	333 323	333 490

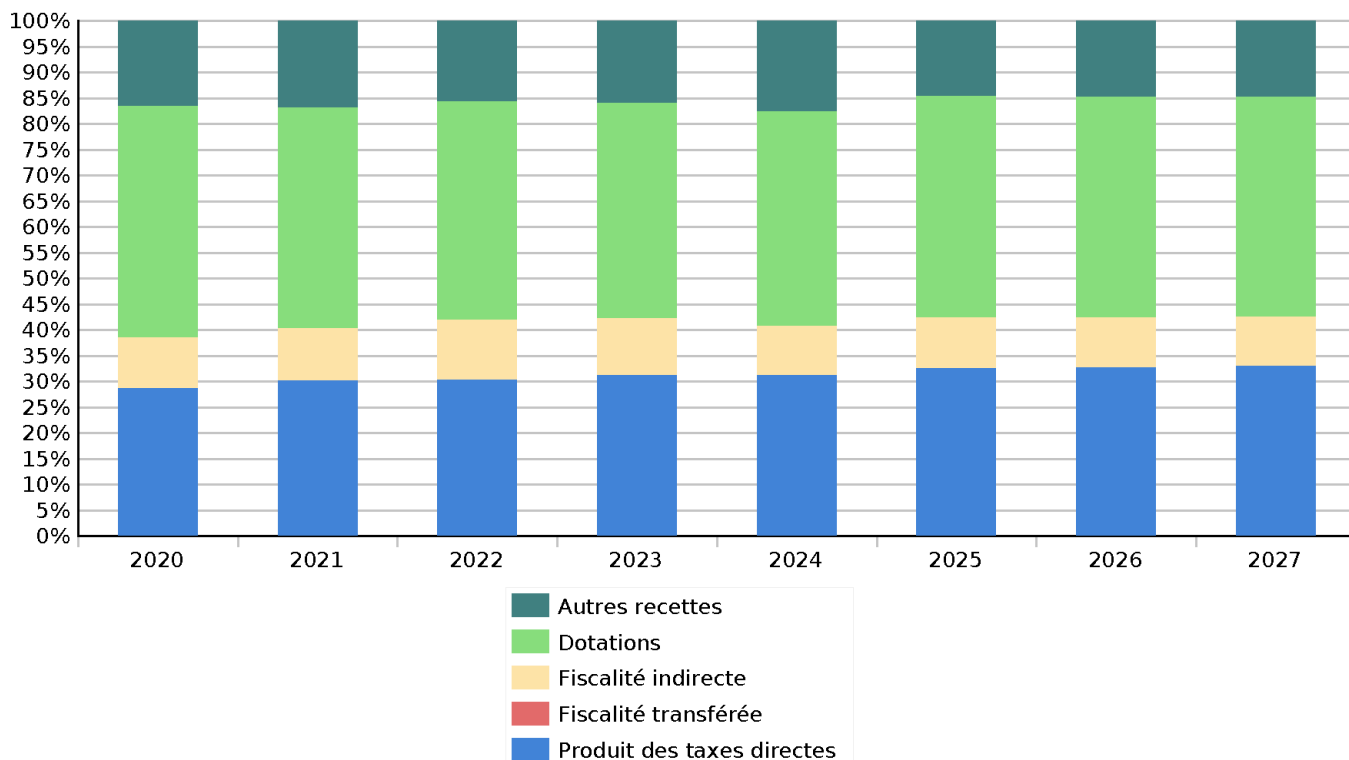
Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DC RTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1 371 256	1 341 889	1 383 629	1 403 310	1 452 052	1 465 305	1 478 823	1 492 612

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
506 090	528 138	508 037	537 083	610 372	497 679	507 625	517 769

Répartition des recettes de fonctionnement



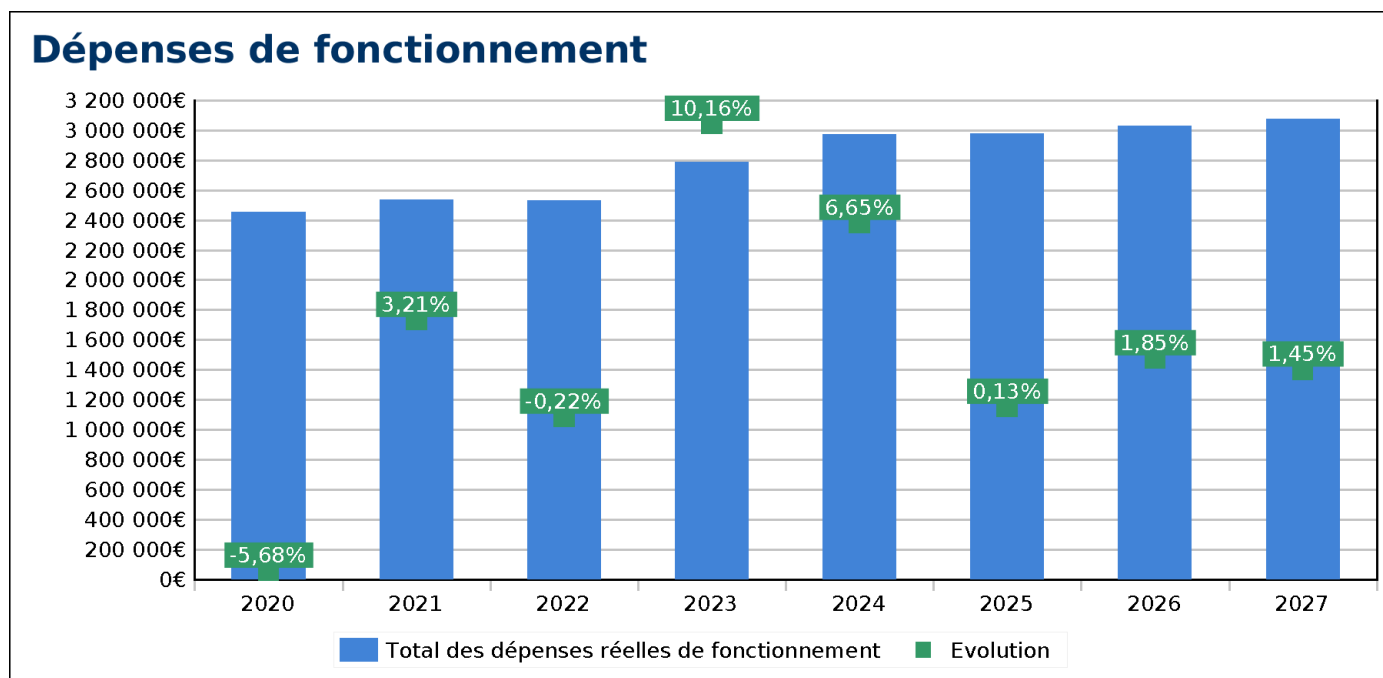
8.2 – Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution.

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	2 455 937	-5,68 %	667
2021	2 534 865	3,21 %	694
2022	2 529 335	-0,22 %	691
2023	2 786 365	10,16 %	768
2024	2 971 760	6,65 %	823
2025	2 975 674	0,13 %	824
2026	3 030 689	1,85 %	840
2027	3 074 594	1,45 %	852

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	3,26 %	25,19 %



Les principales dépenses de fonctionnement.

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1 483 835	1 501 235	1 538 565	1 527 142	1 604 746	1 604 746	1 628 817	1 653 249

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
627 850	731 203	708 077	924 092	1 038 788	1 038 788	1 054 370	1 070 185

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée)

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
4 113	3 921	3 921	3 921	3 921	3 921	3 921	3 921

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
95 462	109 641	85 564	114 012	88 900	90 678	92 492	94 341

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
47 961	23 125	21 558	34 409	75 112	76 614	78 147	79 709

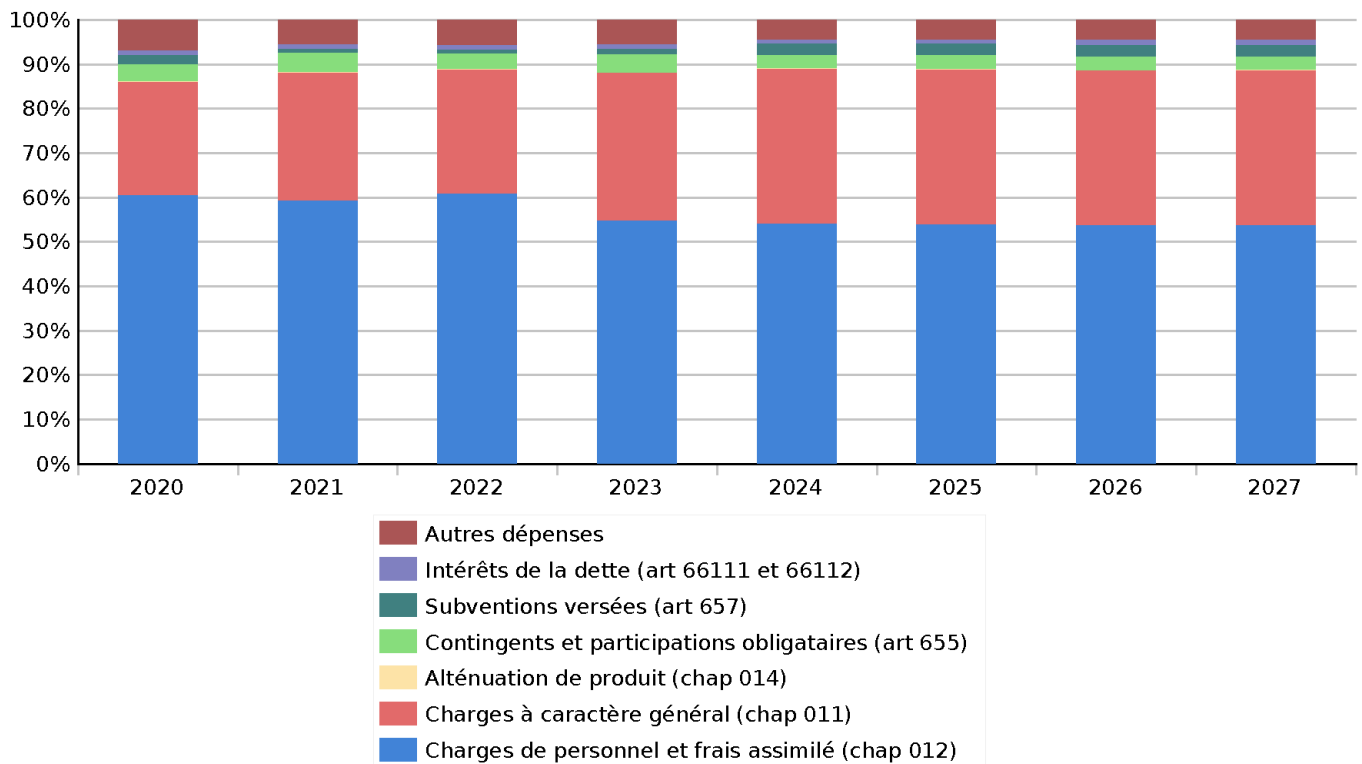
Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
28 441	26 159	27 671	30 795	28 618	26 688	36 089	33 667

Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
168 276	139 581	143 979	151 994	131 675	134 239	136 853	139 520

Répartition des dépenses de fonctionnement



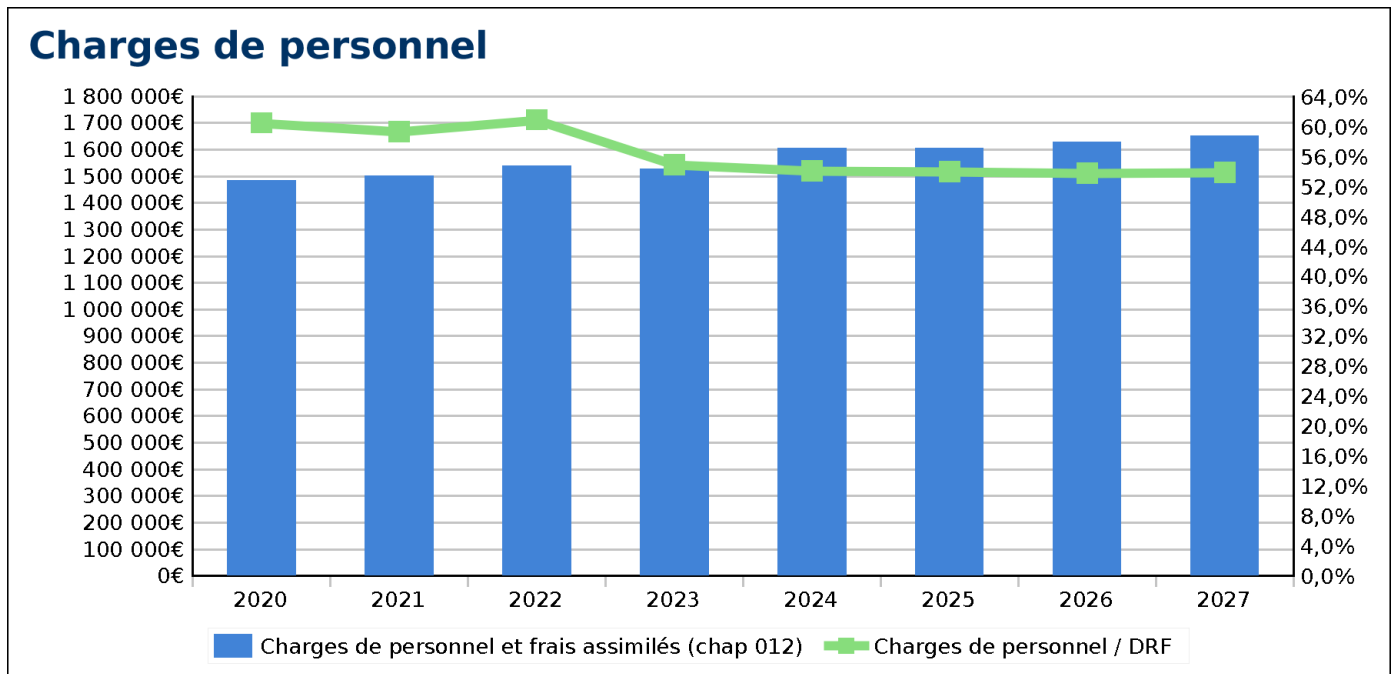
Indicateur d'évolution de la ressource humaine.

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1 483 835	1 501 235	1 538 565	1 527 142	1 604 746	1 604 746	1 628 817	1 653 249

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
60,42 %	59,22 %	60,83 %	54,81 %	54 %	53,93 %	53,74 %	53,77 %



Les charges de personnels (1 581 K€ en 2023) constitue le premier poste de dépenses. Il convient de soustraire de ce montant, la part salaire des agents affectés aux EPCI eau, SPEP NOB, au Cinéma, au CCAS, et autres collectivités (Intercom et Conseil Départemental), ce qui représente un montant de 199 974,62 pour l'année 2023.

9 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

9.1 – Les recettes d'investissement.

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 15,482% avant le 1er Janvier 2014 et devient égal à 15,761% pour 2014. Depuis le 1er janvier 2015 loi de finance l'a revalorisé à 16.404%.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
0	192 621	204 860	212 814	201 987	208 626	59 054	19 029

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
71 246	98 911	222 947	247 877	753 333	581 999	58 866	0

Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend les taxes suivantes : la taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légal de densité...

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
14 099	14 224	12 110	12 618	14 224	14 224	14 224	14 224

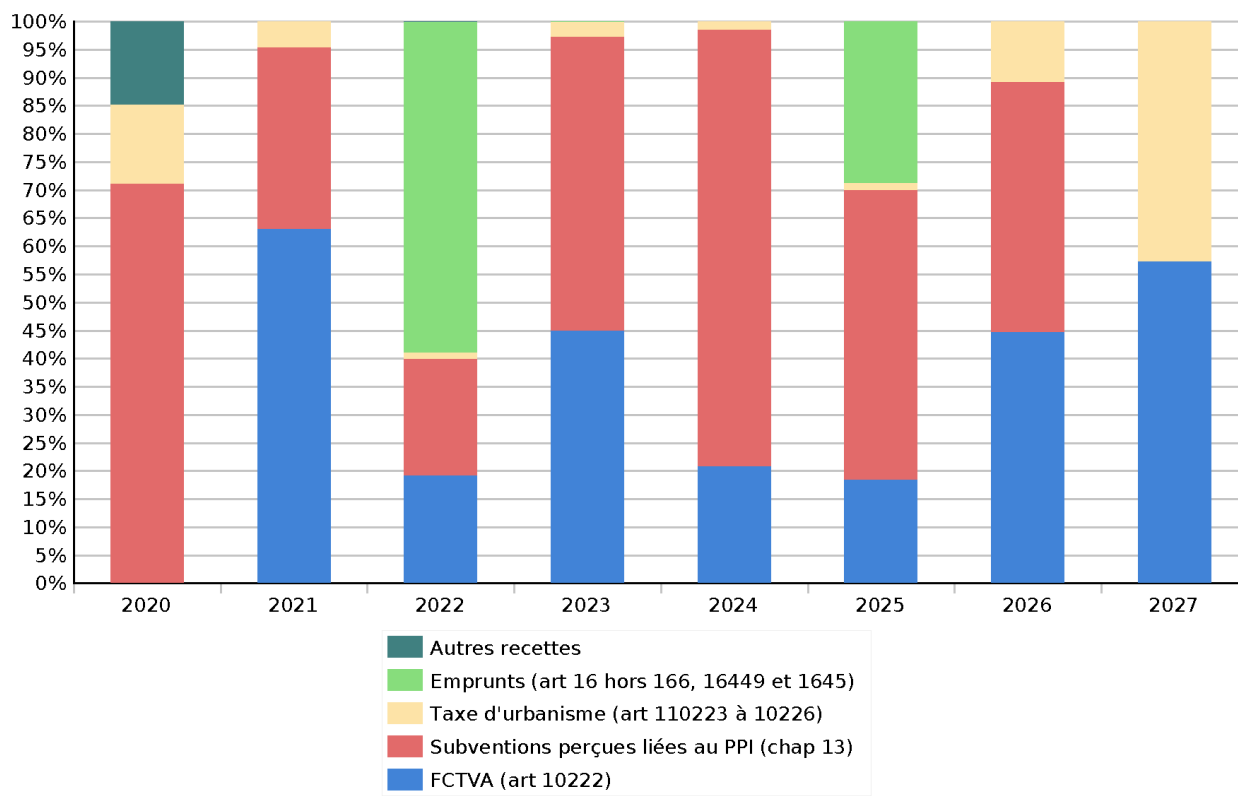
Emprunts : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
0	0	630 000	450	0	325 000	0	0

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
14 918	0	1 770	-0	0	0	0	0

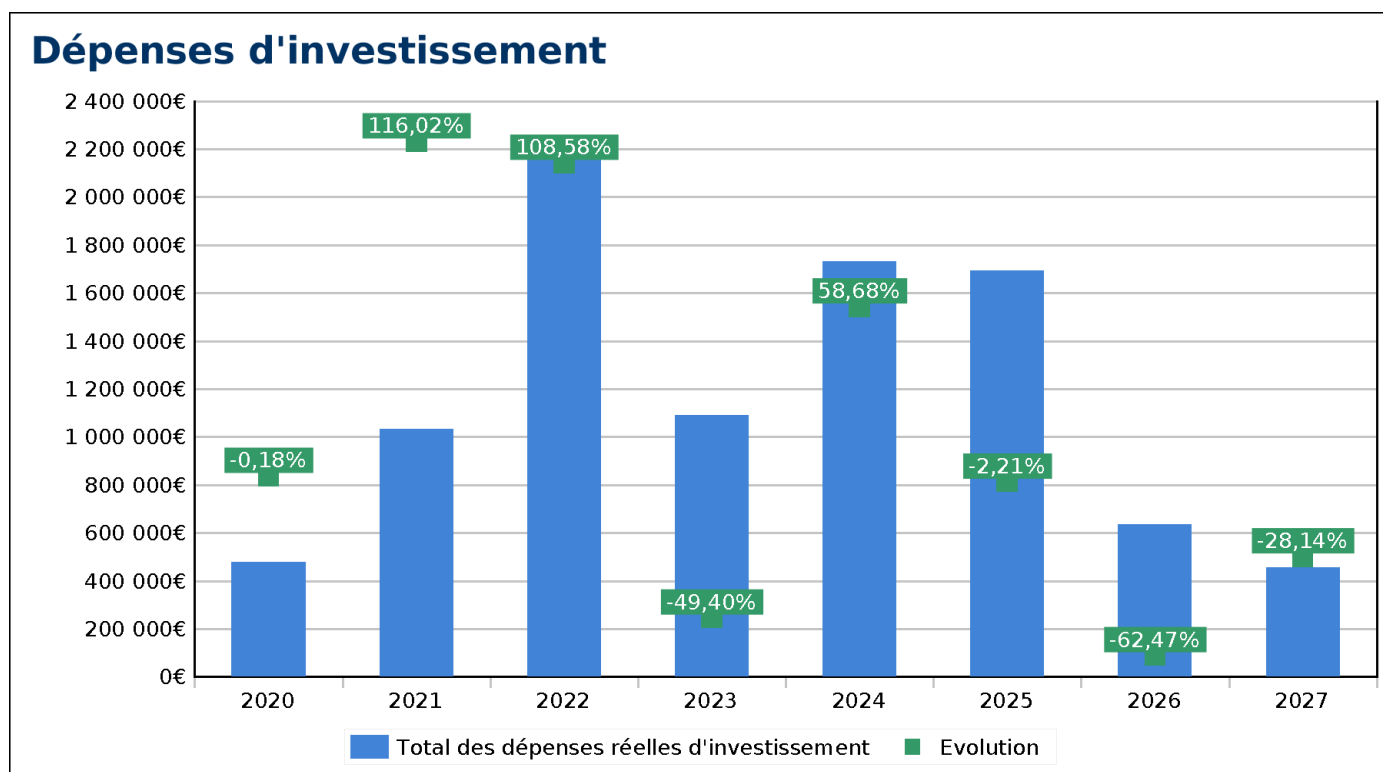
Répartition des recettes d'investissement



9.2 – Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement et leur évolution.

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	478 479	-0,18 %	130
2021	1 033 598	116,02 %	283
2022	2 155 871	108,58 %	589
2023	1 090 968	-49,4 %	301
2024	1 731 150	58,68 %	480
2025	1 692 851	-2,21 %	469
2026	635 286	-62,47 %	176
2027	456 536	-28,14 %	126

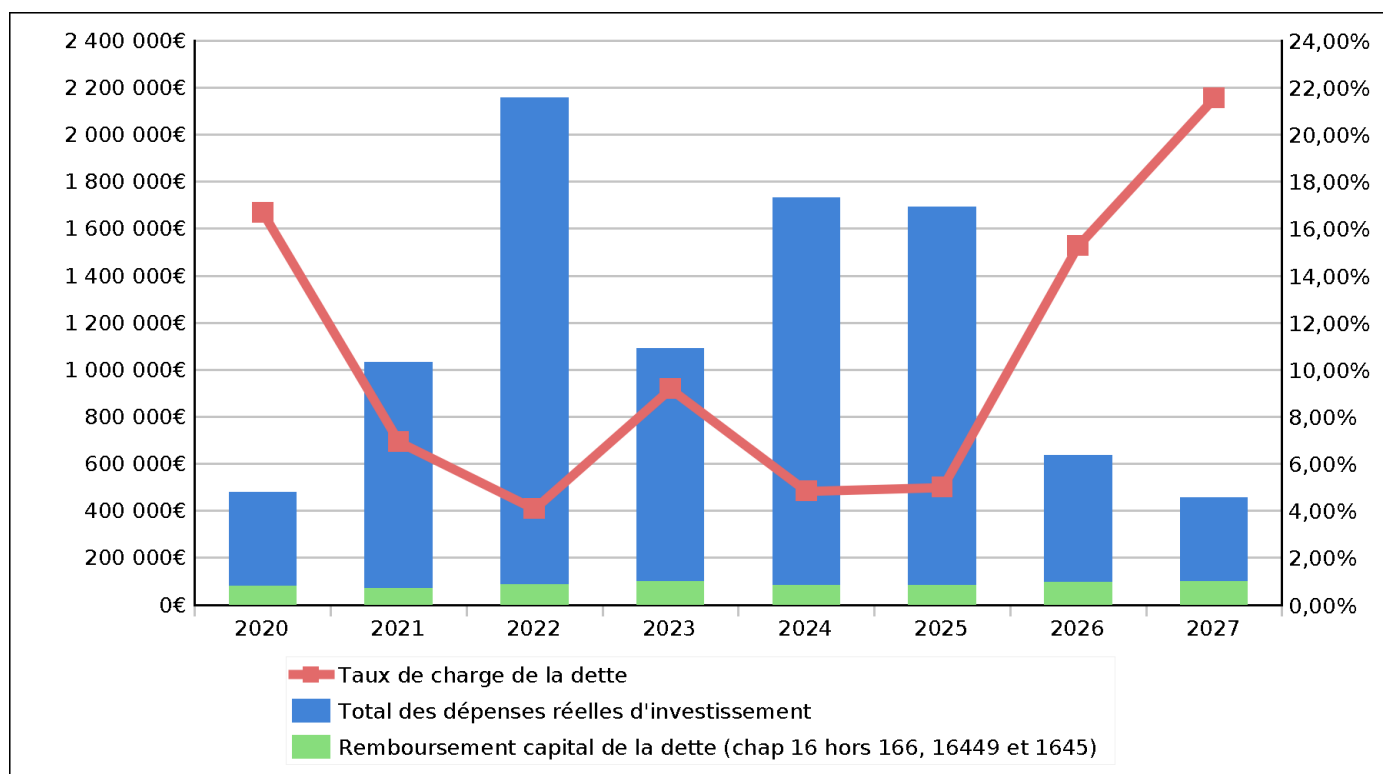


Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement.

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette. Les mouvements inscrits au 16449 sont retirés.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2020	478 479	79 749	16,67 %
2021	1 033 598	71 625	6,93 %
2022	2 155 871	88 060	4,08 %
2023	1 090 968	100 106	9,18 %
2024	1 731 150	83 460	4,82 %
2025	1 692 851	84 424	4,99 %
2026	635 286	96 925	15,26 %
2027	456 536	98 382	21,55 %

Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).



10 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT.

10.1 – Les dépenses prévues au PPI.

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
ACQUISITIONS DE TERRAINS							
Dépenses réalisées	0	0	0	0			
RAR	0	0	0	27 500			
Prévisions	0	0	0	0			
Total dépenses	0	0	0	27 500			

ADMINISTRATION GÉNÉRALE COMMUNE NOUVELLE							
Dépenses réalisées	22 908	55 666	20 913	0	0	0	
RAR	0	0	0	3 957	0	0	
Prévisions	0	0	0	6 430	0	0	
Total dépenses	22 908	55 666	20 913	10 387	0	0	
FCTVA	3 758	9 131	3 431	1 704			
Total recettes	3 758	9 131	3 431	1 704			

AMÉNAGEMENT BASE DE LOISIRS							
Dépenses réalisées	81 941	1 287 657	412 108	0			
RAR	0	0	0	24 945			
Prévisions	0	0	0	0			
Prévisions hors FCTVA	0	0	30 559	0			
Total dépenses	81 941	1 287 657	442 667	24 945			
Département	0	114 484	0	267 128			
LEADER	0	0	0	42 917			
Agence de l'eau	0	0	0	0			
Etat	29 496	0	0	79 251			
Région	0	0	232 200	58 050			
FCTVA	13 442	211 227	67 602	4 092			
Total recettes	42 938	325 711	299 802	451 438			

AMÉNAGEMENT URBAIN ISIGNY							
Dépenses réalisées	49 875	22 476	11 612	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	0	20 760	0	0	
Total dépenses	49 875	22 476	11 612	20 760	0	0	
Département	0	0	0	0	0	0	
Etat	15 940	11 467	0	0	0	0	
Région	0	0	0	0	0	0	
Divers	0	0	0	0	0	0	
FCTVA	8 181	3 687	1 905	3 405	0		
Total recettes	24 121	15 154	1 905	3 405	0	0	

BÂTIMENTS COMMUNAUX (bâtiments publics)							
Dépenses réalisées	0	0	9 109	0	0	0	
RAR	0	83 374	0	0	0	0	
Prévisions	0	11 443	0	9 600	57 500	0	
Total dépenses	0	94 817	9 109	9 600	57 500	0	
Etat	0	21 740	0	0	0	0	
FCTVA		15 554	1 494	1 575	9 432		
Total recettes	0	37 294	1 494	1 575	9 432	0	

BÂTIMENTS COMMUNES (bâtiments privés)							
Dépenses réalisées	14 432	0	7 052	0	0	0	
RAR	0	9 668	0	0	0	0	
Prévisions	0	3 873	0	20 000	0	0	
Total dépenses	14 432	13 541	7 052	20 000	0	0	
Etat	0	0	0	0	0	0	
Total recettes	0	0	0	0	0	0	

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
CESSIONS DIVERSES							
Total dépenses			0	0	0	0	
Divers			0	80 000	0	0	
Total recettes			0	80 000	0	0	
CIMETIÈRES							
Dépenses réalisées			18 801	0	0	0	
RAR			0	0	0	0	
Prévisions			0	46 475	0	0	
Prévisions hors FCTVA			15 677	5 040	0	0	
Total dépenses			34 478	51 515	0	0	
Département			0	0	0	0	
Etat			0	15 761	0	0	
Divers			15 677	5 040	0	0	
FCTVA			3 084	7 624			
Total recettes			18 761	28 425	0	0	
COMMUNICATION							
RAR				0	0	0	
Prévisions				11 000	17 000	0	
Total dépenses				11 000	17 000	0	
FCTVA				1 804	2 789		
Total recettes				1 804	2 789		
CONDUITE EU CAMPING LE FANAL							
Dépenses réalisées		0	0	0	0	0	0
RAR		9 900	0	5 265	0	0	0
Prévisions		100 000	0	60 000	240 000	0	0
Total dépenses		109 900	0	65 265	240 000	0	0
Agence de l'eau		0	0	0	125 000	0	0
FCTVA		1 624		10 706	39 370		
Total recettes		1 624	0	10 706	164 370	0	0
DÉFENSE INCENDIE							
Dépenses réalisées	32 973	8 976	128 426	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	0	164 480	0	0	
Total dépenses	32 973	8 976	128 426	164 480	0	0	
Département	12 521	0	0	0	0	0	
Etat	5 573	0	0	48 160	0	0	
FCTVA	5 409	1 472	21 067	26 981			
Total recettes	23 503	1 472	21 067	75 141	0	0	
ÉCLAIRAGE PUBLIC (illuminations de Noël)							
Dépenses réalisées	6 152	0	9 925	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	15 000	0	60 000	65 000	10 000	
Total dépenses	6 152	15 000	9 925	60 000	65 000	10 000	
FCTVA	1 009	2 461	1 628	9 842	10 663	1 640	
Total recettes	1 009	2 461	1 628	9 842	10 663	1 640	
ÉQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE							
Dépenses réalisées		0	0	0	0	0	0
Prévisions	0	4 820	5 765	0	0	0	
Total dépenses	0	4 820	5 765	0	0	0	
Département	0	0	946	0	0	0	
FCTVA	0	0	946	0	0	0	
Total recettes	0	0	946	0	0	0	
ESPACE MUSÉAL WALT D'ISIGNY							
Dépenses réalisées		0	0	0	0	0	0
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions		0	0	0	22 000	30 000	
Total dépenses		0	0	0	22 000	30 000	
FCTVA					3 609	4 921	
Total recettes					3 609	4 921	

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
GENDARMERIE							
Dépenses réalisées			4 874	0	0	0	
RAR			0	0	0	0	
Prévisions			0	8 000	0	0	
Total dépenses			4 874	8 000	0	0	

MATÉRIELS TECHNIQUES CN							
Dépenses réalisées	51 462	123 601	115 628	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	0	72 735	5 300	0	
Total dépenses	51 462	123 601	115 628	72 735	5 300	0	
Etat	0	1 656	0	0	0	0	
Parc des Marais	0	0	0	0	0	0	
Divers	0	10 673	0	0	0	0	
FCTVA	8 442	20 276	18 968	11 931	869		
Total recettes	8 442	32 605	18 968	11 931	869	0	

OPERATION DE RE VITALISATION TERRITORIALE (ORT)							
RAR				0	0	0	
Prévisions				150 000	0	0	
Total dépenses				150 000	0	0	

PARC FLOTTE VÉHICULES							
Dépenses réalisées	123 916	0	0	0	0	0	
RAR	0	42 478	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	0	120 000	40 000	0	
Total dépenses	123 916	42 478	0	120 000	40 000	0	
SDEC ÉNERGIE	0	2 500	0	0	0	0	
Etat	0	1 656	0	0	0	0	
Parc des Marais	0	8 088	0	0	0	0	
FCTVA		6 968		19 685	6 562		
Total recettes	0	19 212	0	19 685	6 562	0	

PATRIMOINE RELIGIEUX							
Dépenses réalisées			0	0	0	0	
RAR			0	3 207	0	0	
Prévisions			0	80 200	85 000	0	
Total dépenses			0	83 407	85 000	0	
Département			0	33 417	35 417	0	
Etat			0	20 050	21 250	0	
FCTVA			0	13 682	13 943		
Total recettes			0	67 149	70 610	0	

PROJETS STRUCTURANTS FUTURS							
Dépenses réalisées		0	0	0	0	0	0
RAR		0	0	0	0	0	0
Prévisions		0	0	150 000	200 000	0	0
Total dépenses		0	0	150 000	200 000	0	0
Contrat de Territoire Départemental		0	0	100 000	0	0	0
Etat		0	0	0	116 666	0	0
FCTVA				24 606	32 808		
Total recettes		0	0	124 606	149 474	0	0

RÉNOVATION THERMIQUE - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES							
Dépenses réalisées			0	0	0	0	
RAR			0	39 043	0	0	
Prévisions			0	0	0	176 600	
Prévisions logts			0	79 100	135 000	0	
Total dépenses			0	118 143	135 000	176 600	
Fonds verts			0	0	0	58 866	
FCTVA							
Total recettes			0	0	0	58 866	

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SALLE MULTI ACTIVITÉS LES OUBEAUX							
Dépenses réalisées		0	4 536	0	0	0	
RAR		0	0	15 941	0	0	
Prévisions		0	0	50 000	450 000	0	
Total dépenses		0	4 536	65 941	450 000	0	
Contrat de Territoire Départemental		0	0	0	117 000	0	
Etat		0	0	0	166 666	0	
FCTVA			744	10 817	73 818		
Total recettes		0	744	10 817	357 484	0	

SIGNALÉTIQUE							
Dépenses réalisées	56 454	12 222	1 926	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	0	35 500	0	0	
Total dépenses	56 454	12 222	1 926	35 500	0	0	
FCTVA	9 261	2 005	316	5 823			
Total recettes	9 261	2 005	316	5 823			

VENELLE DU GRAND MARAIS							
Dépenses réalisées	0	0	133 292	0	0	0	
RAR	0	160 000	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	0	0	0	0	
Total dépenses	0	160 000	133 292	0	0	0	

VIDÉOPROTECTION							
Dépenses réalisées	13 133	5 928	12 441	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	0	0	0	0	
Total dépenses	13 133	5 928	12 441	0	0	0	
Département	5 472	0	0	0	0	0	
Etat	0	0	0	3 559	0	0	
Divers	0	0	0	0	0	0	
FCTVA	2 154	972	2 041				
Total recettes	7 626	972	2 041	3 559	0	0	

VOIRIE CASTILLY							
RAR				0	0	0	
Prévisions				15 000	0	0	
Total dépenses				15 000	0	0	
Etat							
FCTVA				2 461			
Total recettes				2 461			

VOIRIES ISIGNY							
Dépenses réalisées	133 313	229 222	12 223	0	0	0	0
RAR	0	0	0	27 276	0	0	0
Prévisions	0	0	0	151 400	43 500	320 000	116 000
Prévisions hors FCTVA	0	0	35 994	85 917	199 866	0	45 000
Total dépenses	133 313	229 222	48 217	264 593	243 366	320 000	161 000
Etat	0	0	0	0	0	0	0
FCTVA	21 869	37 602	2 005	29 310	7 136	52 493	19 029
Total recettes	21 869	37 602	2 005	29 310	7 136	52 493	19 029

VOIRIES LES OUBEAUX							
Dépenses réalisées	10 265	0	0	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	0	5 200	0	0	
Total dépenses	10 265	0	0	5 200	0	0	
FCTVA	1 684			853			
Total recettes	1 684			853			

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
VOIRIES NEUILLY-LA-FORÊT							
Dépenses réalisées	32 191	13 872	0	0	0	0	
RAR	0	0	0	18 227	0	0	
Prévisions	0	0	0	10 200	0	0	
Total dépenses	32 191	13 872	0	28 427	0	0	
Région	7 178	0	0	0	0	0	
FCTVA	5 281	2 276		4 663			
Total recettes	12 459	2 276	0	4 663	0	0	
VOIRIES VOUILLY							
Dépenses réalisées	13 593	733	0	0	0	0	
RAR	0	0	0	63 529	0	0	
Prévisions	0	0	0	0	46 500	0	
Total dépenses	13 593	733	0	63 529	46 500	0	
Etat	0	0	0	0	0	0	
FCTVA	2 230	120		10 421	7 628		
Total recettes	2 230	120	0	10 421	7 628		
Total dépenses programme	642 608	2 200 909	990 861	1 645 927	1 606 666	536 600	161 000
Total recettes programme	158 899	487 639	373 107	955 320	790 625	117 920	19 029
Coût annuel	483 709	1 713 270	617 754	690 607	816 041	418 680	141 971

10.2 – Les financeurs du PPI.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Agence de l'eau	0	0	0	0	0	125 000	0	0	125 000
Contrat de Territoire Départemental	0	0	0	0	100 000	117 000	0	0	217 000
Divers	42 051	0	10 673	15 677	85 040	0	0	0	153 441
Etat	0	51 009	36 519	0	166 781	304 582	0	0	558 891
Fonds vert	0	0	0	0	0	0	58 866	0	58 866
LEADER	0	0	0	0	42 917	0	0	0	42 917
Parc des Marais	0	0	8 088	0	0	0	0	0	8 088
Region	21 416	7 178	0	232 200	58 050	0	0	0	318 844
SDEC ENERGIE	0	0	2 500	0	0	0	0	0	2 500
département	8 283	17 993	114 484	0	300 545	35 417	0	0	476 722
Total	71 750	76 180	172 264	247 877	753 333	581 999	58 866	0	1 962 269

10.3 – Le coût net annuel.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Programmes (a)	322 817	642 608	2 200 909	990 861	1 645 927	1 606 666	536 600	161 000	8 107 388
Financeurs (b)	71 750	76 180	172 264	247 877	753 333	581 999	58 866	0	1 962 269
Total (a-b)	251 067	566 428	2 028 645	742 984	892 594	1 024 667	477 734	161 000	6 145 119

A noter que ce montant s'entend hors récupération du FTCVA.

11- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT.

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Programmes (a)	322 817	642 608	2 200 909	990 861	1 645 927	1 606 666	536 600	161 000	8 107 388

L'épargne de la collectivité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne brute	598 892	603 366	730 971	564 635	427 609	429 664	420 461	423 283
Remboursement capital de la dette	79 749	71 625	88 060	100 106	83 460	84 424	96 925	98 382
Epargne nette	519 143	531 741	642 911	464 529	344 149	345 240	323 535	324 901

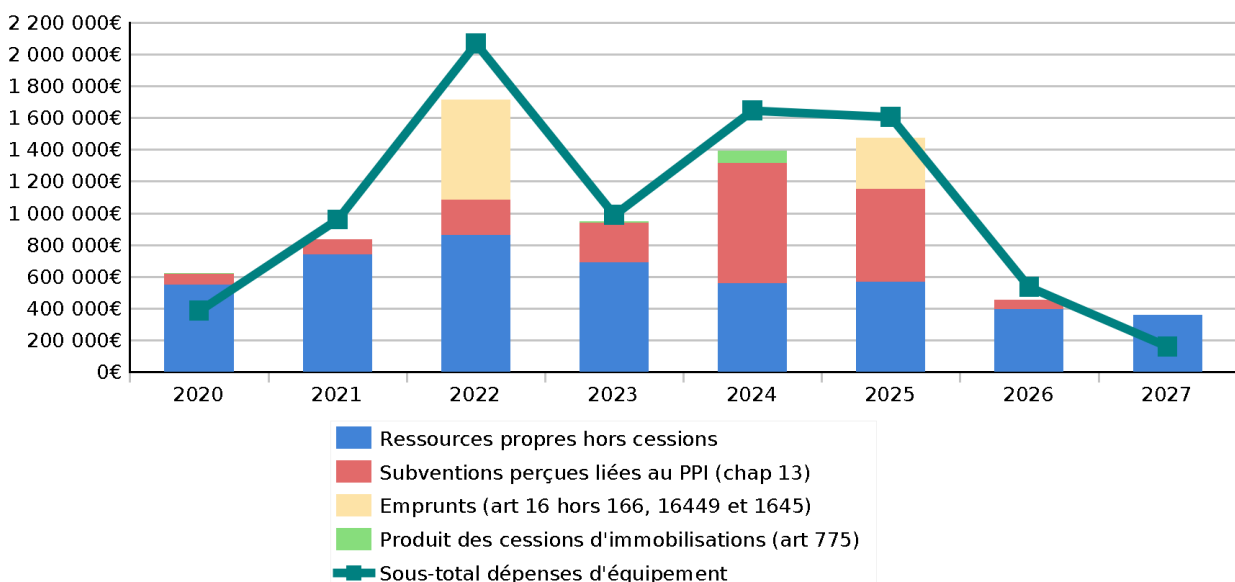
Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne nette (a)	519 143	531 741	642 911	464 529	344 149	345 240	323 535	324 901
FCTVA (b)	0	192 621	204 860	212 814	201 987	208 626	59 054	19 029
Autres recettes (c)	29 017	14 224	13 880	12 618	14 224	14 224	14 224	14 224
Produit de cessions (d)	3 400	0	0	9 500	80 000	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	551 560	738 586	861 652	699 462	640 360	568 090	396 814	358 154
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	71 246	98 911	222 947	247 877	753 333	581 999	58 866	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	630 000	450	0	325 000	0	0
Financement total h = (e+f+g)	622 806	837 497	1 714 599	947 789	1 393 693	1 475 089	455 680	358 154
Résultat de l'exercice	224 076	-124 476	-353 213	-43 074	-253 997	-133 338	-82 681	0

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

Répartition du financement de l'investissement



12 – LES RATIOS.

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ratio 1	667	694	691	768	823	824	840	852
Ratio 2	238	262	269	289	301	307	313	320
Ratio 3	830	859	890	926	964	943	956	969
Ratio 4	105	263	565	273	456	445	149	45
Ratio 5	233	216	363	339	318	384	358	330
Ratio 6	327	340	348	361	363	366	370	373
Ratio 7	60,42 %	59,22 %	60,83 %	54,81 %	54 %	53,93 %	53,74 %	53,77 %
Ratio 9	82,91 %	83,06 %	80,28 %	85,89 %	87,81 %	89,86 %	90,63 %	90,71 %
Ratio 10	12,63 %	30,6 %	63,42 %	29,49 %	47,31 %	47,18 %	15,55 %	4,6 %
Ratio 11	28,11 %	25,11 %	40,79 %	36,62 %	32,97 %	40,75 %	37,4 %	34,09 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

13 – LES RESSOURCES HUMAINES.

13.1 – Structure et évolution des effectifs.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU BUDGET PRIMITIF DE 2020 A 2023

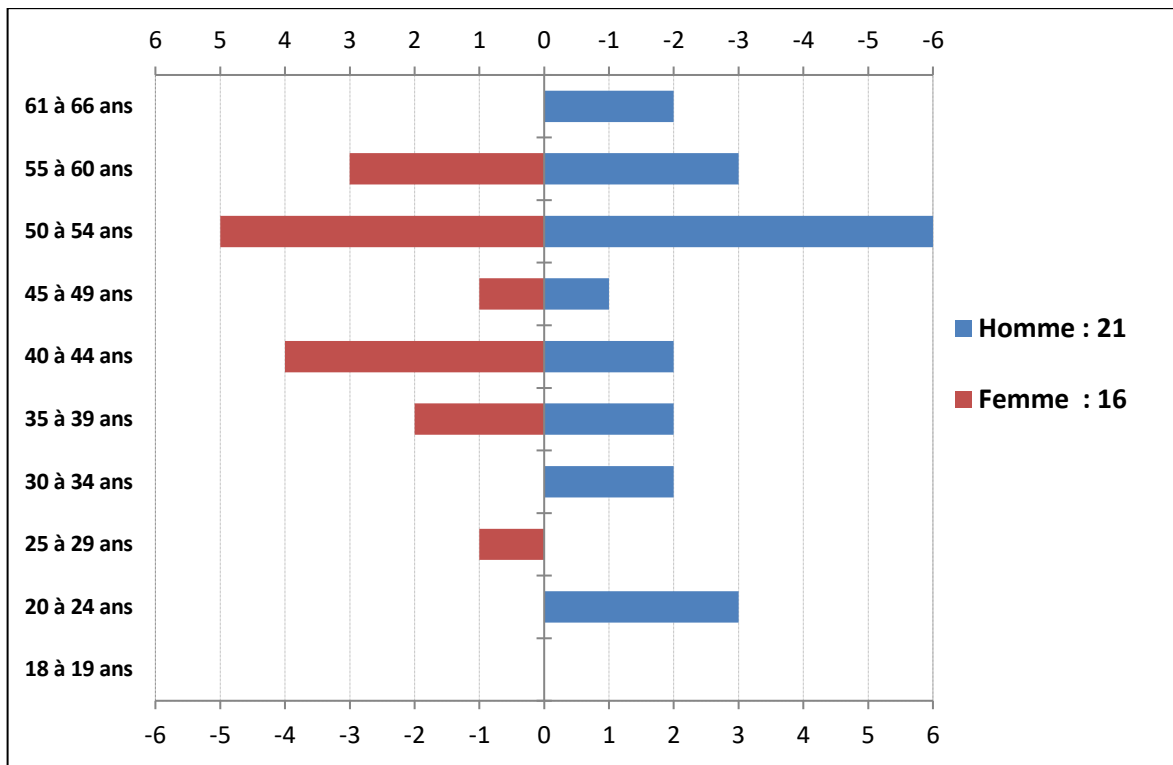
Filières	Cadres d'emplois	CAT	Grades	EFFECTIF 2020	EFFECTIF 2021	EFFECTIF 2022	ANNÉE 2023	
							EFFECTIF	ETP
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	Attachés	A	Attaché Principal	0	1	1	1	1
		A	Attaché	2	1	1	1	1
	Secrétaires de mairie	A	Secrétaire de mairie	1	1	0	0	0
	Rédacteurs	B	Rédacteur	1	1	1	1	0.49
	Adjoints Administratifs	C	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	1	1
		C	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	3	3	3	3	3
C		Adjoint Administratif	1	1	2	3	2.29	
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE				9	9	9	10	8,78
FILIÈRE TECHNIQUE	Techniciens	B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	1	1	1
		B	Technicien principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
		B	Technicien	0	0	0	0	0
	Agents de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	2	1	1	1	0.80
		C	Agent de maîtrise	1	2	2	1	1
	Adjoints techniques	C	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	6	6	5	8	7.52
		C	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	9	9	6	1	1
C		Adjoint Technique	9	10	10	12	10.85	
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE				28	29	25	24	22,17
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE	Agent de Police	C	Brigadier Chef Principal	1	0	1	1	1
		C	Gardien Brigadier	0	2	0	0	0
TOTAL FILIÈRE POLICE MUNICIPALE				1	2	1	1	1
Adjoint technique 2^{ème} classe Non titulaire (contractuel)				6	5	5	3	2,50
TOTAL ANNUEL AU 31 DECEMBRE				44	45	40	38	34,45

Les agents titulaires représentent au du 31 Décembre 2023, 94.74 % de l'effectif, soit 35 agents, soit un équivalent taux plein de 31,95%.

La filière technique représente avec 24 agents, soit 68,57 % de l'effectif titulaire.

La catégorie C demeure largement majoritaire. Le rapport hommes/femmes est le suivant : 57 % hommes et 43 % femmes.

PYRAMIDE DES ÂGES : pour mémoire l'âge légal de départ à la retraite est fixé à 62 ans.



La pyramide des âges des agents de la commune nous indique que 19 agents ont 50 ans et plus soit 51,35 % de l'effectif total.

→ Caractéristiques des ressources humaines :

L'année 2023 a été marquée par :

- 2 départs à la retraite d'agents de la filière technique,
- la pérennisation de 2 postes d'agents contractuels en poste d'agents titulaires.,
- le recrutement de 2 agents contractuels aux services techniques
- 1 départ pour mutation
- 1 démission

La commune a également eu recours à des emplois non permanents (contractuels), parmi lesquels il faut distinguer :

- 1) Les remplacements, pour des agents recrutés lors des congés maladie des agents permanents,
- 2) Les agents recrutés dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ou besoin saisonnier notamment au service environnement en période estivale.

→ Perspectives des ressources humaines :

La prévision des charges de personnels pour l'année 2024 s'élève à 1 613 072 €. Cette prévision prend notamment en compte les éléments suivants :

- 1) La progression « naturelle » des fonctionnaires (évolution du Glissement Vieillesse Technicité),
- 2) L'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents au 1^{er} janvier 2024
- 3) La revalorisation du SMIC au 1^{er} Janvier 2024,
- 4) Le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle,
- 5) La prise en compte du régime indemnitaire des agents bénéficiaires.
- 6) Les indemnités à prévoir en raison des élections européennes de Juin 2024
- 7) Le recrutement d'agents saisonniers en fonction des nécessités de service,
- 8) La part de remboursement de salaires de 2 chargés de mission PVD.
- 9) Une provision pour le remplacement éventuel d'agents à la Résidence Autonomie « le Cœur d'Isigny ».

En 2024, 4 départs à la retraite sont prévus (3 agents de la filière technique à temps complet et un agent contractuel en CDI atteint par la limite d'âge).

1 agent de la filière administrative a été récemment muté.

Une annonce pour le recrutement d'un responsable financier /Ressources Humaines a été récemment diffusée.

13.2 – Rémunération et temps de travail.

La Rémunération :

La rémunération des agents se décompose d'éléments obligatoires, fixés par le statut, qui s'imposent à l'employeur :

- Le traitement indiciaire qui découle de l'indice détenu par l'agent en fonction de son grade (nombre de points attaché à l'indice multiplié par la valeur du point d'indice) ;
- Le supplément familial de traitement qui dépend du nombre d'enfants de l'agent, de son temps de travail et de son indice ;
- Les charges patronales dont les taux sont fixés par décret.

S'ajoutent des éléments accordés de droits comme la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), qui relèvent des missions occupées par l'agent, d'astreinte, la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA).

Quant au régime indemnitaire de la collectivité, il se compose de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) attribuée aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions des cadres d'emplois des attachés, secrétaires de mairie, rédacteurs, techniciens, agents de maîtrise, adjoints administratifs, les adjoints techniques.

Dans l'attente du décret d'application relatif au RIFSEEP, les agents relevant de la filière police municipale continuent de bénéficier d'une prime de risque égale à 20 % du traitement brut, de l'indemnité d'Administration et de Technicité.

Les avantages :

- Les avantages en nature « logement » : un agent assurant le gardiennage d'un site municipal et logé par nécessité absolue de service déclare un avantage en nature « logement ».
- Les agents bénéficient également d'un panel d'aides (prestations sociales, culturelles ou de loisirs) accordée par le Comité National d'Action Sociale (CNAS) organisme auquel la commune est adhérente.
- Mutuelle : Participation de l'employeur à la complémentaire santé dans le cadre d'un contrat de labellisation.

Le Temps de travail :

Le décompte du temps de travail s'opère, pour un agent à temps complet sur la base de 1 600 heures annuelles de travail effectif auxquelles sont venues s'ajouter 7 heures au titre de la journée de solidarité, soit un total de 1 607 heures.

CONCLUSION.

Les orientations budgétaires présentées dans le présent rapport serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2024 qui sera présenté au prochain conseil municipal. Il est important de contrôler nos dépenses de fonctionnement afin de poursuivre notre politique d'investissements sur la commune nouvelle.

Dans le contexte où le coût de l'énergie continue d'exploser, il est essentiel que des investissements soient réalisés sur les bâtiments publics de la commune construits il y a plusieurs décennies, à une époque où le coût de l'énergie était faible. Conçus avec une isolation thermique de mauvaise qualité, il est donc indispensable d'engager un programme de rénovation thermique, énergétique de ces bâtiments.

Dans le cadre de Petites Villes de Demain (PVD), la communauté de communes Isigny Omaha Intercom va mettre en œuvre pour une durée de 5 ans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dite « classique » sur l'ensemble du territoire intercommunal afin de contribuer à l'amélioration de l'habitat privé. Les propriétaires concernés pourront bénéficier d'un accompagnement et d'aides financières afin de les inciter à réaliser des travaux de réhabilitation de leur(s) logement(s).

La commune d'Isigny-sur-Mer bénéficiera également du dispositif OPAH-RU (renouvellement urbain) permettant aux propriétaires de logements situés dans un périmètre défini (centre ville) de bénéficier d'aides financières supplémentaires pour la réalisation de travaux.

La communauté de communes Isigny Omaha Intercom souhaite créer un pôle culturel intercommunal sur le site de l'ancienne halle aux veaux pour lequel le conseil municipal réuni en date du 26 Septembre 2023 a émis un accord de principe sur le choix du site comme lieu d'implantation du futur pôle culturel intercommunal.

Ce futur investissement va amener la commune à mener une réflexion en matière de circulation et de stationnement mais également sur le déplacement des locaux des services techniques communaux

Sur les conseils des services de l'Etat avec une aide de la Banque des Territoires, cette étude, non encore chiffrée, devrait voir le jour en 2024 et permettra d'apporter une aide à la décision.

Le contexte de crise n'entame pas la volonté de poursuivre notre politique d'investissements sur la commune nouvelle. L'année 2024 sera marquée par les nécessaires mesures d'étalement de nos investissements avec un taux de fiscalité inchangé.

Cependant, les derniers évènements climatiques nous ont malheureusement fait découvrir des désordres importants sur le patrimoine communal avec des coûts de remise en état non chiffrés à ce jour mais que nous pouvons supposés élevés. Notre faible taux d'endettement doit permettre à la commune d'entamer des travaux de sécurisation.

L'ensemble des choix faits pourra être amené à évoluer pour les années suivantes au regard des fluctuations de la situation nationale et internationale qui demeure inquiétante.

BUDGETS ANNEXES

PROGRAMME DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS EN 2023

BA ADMINISTRATIFS – Nomenclature M14

LOTISSEMENT LE PIED DE POULAIN (HT) :

La vente du lot n° 1 de la 1^{ère} tranche du lotissement a été comptabilisée sur l'exercice 2023 pour un montant de 25 800 € HT.

Seul reste proposé à la vente sur cette première tranche le macro lot d'une surface de 2402 m².

Le budget 2023 a été élaboré en tenant des coûts de travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche du lotissement dont la commercialisation des parcelles interviendra en 2024.

CAMPING LE FANAL (TTC) : Néant

CINEMA LE CLUB (HT) : Néant

BUDGET INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – Nomenclature M49

SERVICE DE L'EAU (HT): 191 K€

- Travaux venelle du Grand Marais :	21 474 €
- Travaux sur canalisations Avenue de la Tour du Pin (marché CISE) :	99 508 €
- Travaux de sectorisation diagnostic (acompte sur marché SITPO) :	63 890 €
- Clôture unité de traitement château d'eau :	5 974 €

1 emprunt de 150 000 € destiné à financer des travaux de canalisations d'alimentation en eau potable a été réalisé auprès de la Banque Postale sur une durée de 20 ans amortissement constant – Taux fixe 4.02 % soit une échéance trimestrielle de 1 875 € + intérêts.

BUDGETS ANNEXES

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT- PROSPECTIVE 2024

BA ADMINISTRATIFS – Nomenclature M14

LOTISSEMENT LE PIED DE POULAIN (HT) :

La 2^{ème} tranche de travaux de viabilisation du lotissement communal le Pied de Poulain a débuté en Juillet dernier.

D'une superficie totale de 10 573 m², cette nouvelle tranche se décompose en 20 lots d'une surface variant de 427 m² à 679 m². Le coût des travaux est de 579 500 € HT.

Ces lots seront prochainement proposés à la vente.

CAMPING LE FANAL (TTC) : Néant

CINEMA LE CLUB (HT) :

Le budget 2024 sera essentiellement un budget de fonctionnement, aucun travaux d'investissement n'étant prévus au cours de cet exercice.

BA INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – Nomenclature M49

SERVICE DE L'EAU (HT):

Le projet de budget du Service des Eaux 2024 en tenant compte des investissements prévisionnels ci-dessous :

Travaux d'investissements prévisionnels :

Poursuite Diagnostic réseau AEP – marché ARTELIA :	17 716 €
AMO : Mise en place compteurs sectorisation sur réseau AEP :	7 700 €
Travaux de sectorisation – Solde Marché SITPO :	35 039 €
Télégestion sur compteurs et débitmètre sectorisation :	15 000 €
Renouvellement canalisations AEP Tour du Pin – solde marché CISE TP :	1 283 €
Travaux canalisation AEP Rue du Brésil (Géville à l'ancien lavoir) :	70 000 €
Travaux canalisation AEP Quai Surcouf :	120 000 €
Travaux sur canalisation AEP La Sandrie :	45 000 €
Travaux sur canalisation AEP Rue des Ecoles :	83 000 €
Travaux sur canalisation AEP Rue Touraille :	80 000 €
Suppression de branchements en plomb 2023 – marché CISE TP :	147 580 €
1 branchement Rue du Brésil :	10 000 €
Pompe château d'eau :	6 740 €

Un emprunt destiné à financer les travaux de canalisations d'alimentation en eau potable devra être réalisé.

Par délibération du conseil municipal du 12 Décembre 2023, les tarifs de l'eau applicables au 1^{er} Janvier 2024 ont ainsi été fixés :

→ tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 :

- 1,25 € HT le m3 pour le tarif normal
- 1,25 € HT le m3 pour le tarif professionnel
- 1,13 € HT le m3 pour le tarif gros consommateurs
- 52,14 € HT pour la part fixe annuelle